

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPALN° **23_07_83_DEL_FIN_CBO_AVE_22_28**Séance du **6 novembre 2023**Convocation du **31 octobre 2023**

Le Conseil Municipal, convoqué le **31/10/2023**, s'est réuni à **18h00** au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de son Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**Présents : **20**

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : **1**Procuration(s) : **8**

| Mandants | Mandataires |
|------------------|--------------------|
| H. Cazenove | R. Dugnac |
| C. Grezes | A. Mossé |
| C. Erre | P. Verclytte |
| C. Pubil-Juanola | JC Faucon |
| E. Garcia | F. Comes |
| A. Leclercq | S. Ricciardi-Braem |
| F. Galliez | S. Grau |
| D. Noël | P. Francès |

Secrétaire de séance : Caroline Rocas

OBJET : Avenant au contrat bourgs centres Occitanie 2022-2028

Rapporteur : Aline Mossé

OUI l'exposé de l'affaire au conseil municipal et la proposition de vote telles que présentées dans le rapport formant note de synthèse annexé à la présente,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Par **28** voix POUR – **0** voix CONTRE et **0** ABSTENTION**DECIDE****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires**Vu** la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027**Vu** le Contrat Bourg-Centre Occitanie de la Commune de Le Boulou, approuvé le 16 avril 2021**Vu** la délibération n°230202 du 28 mars 2023 approuvant la convention cadre Petites Villes de Demain de Le Boulou valant Opération de Revitalisation de Territoire**Considérant** l'avis favorable du Comité de Pilotage BCO du Pays Pyrénées Méditerranée du 29 septembre 2023

Considérant l'avis favorable de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée du 20 octobre 2023

Considérant l'avis favorable du Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Vallespir du 30 octobre 2023

D'APPROUVER le projet d'avenant du contrat bourgs-centres Occitanie tel qu'annexé

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat bourg-centre Occitanie 2022-2028

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication, ou de la date de rejet du recours gracieux (le silence de l'auteur de la décision durant un délai de deux mois valant rejet tacite de la demande). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

La Secrétaire de séance,

Caroline ROCAS



Le Maire,

François COMES




Département des Pyrénées-Orientales

Ordre du jour n° **13**

Rapport n° **23_07_83_DEL_FIN_CBO_AVE_22_28**

Rapporteur : **Aline Mossé**

Séance du Conseil Municipal du **6 novembre 2023**

N.B : Rapport exposé de l'affaire au sens de l'article L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales

Objet : **Avenant au contrat bourgs centres Occitanie 2022-2028**

L'avenant dont le projet est ci-annexé a pour objet de conforter le Contrat Bourgs-Centres de 1^{ère} génération, approuvé le 16 avril 2021 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En organisant entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.

Sont principalement concernées les communes de : Le Boulou, Céret et Reynes

- En actualisant les éléments de contexte, les enjeux de développement et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification des actions à moyen et long terme sur la période 2022-2028.

Madame Aline Mossé rappelle les 5 axes stratégiques du présent avenant :

- Réaffirmer le statut de centralité de Le Boulou à l'échelle communautaire et intercommunautaire
- Valoriser et maintenir l'attractivité du centre-ville et la qualité des entrées de ville
- Un territoire résilient
- Sécuriser les déplacements et agir en faveur des mobilités douces et décarbonées
- Renforcer les dynamiques économiques

Il est donc proposé à l'assemblée municipale d'en débattre et d'en délibérer.

Le Maire,

François COMES



BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

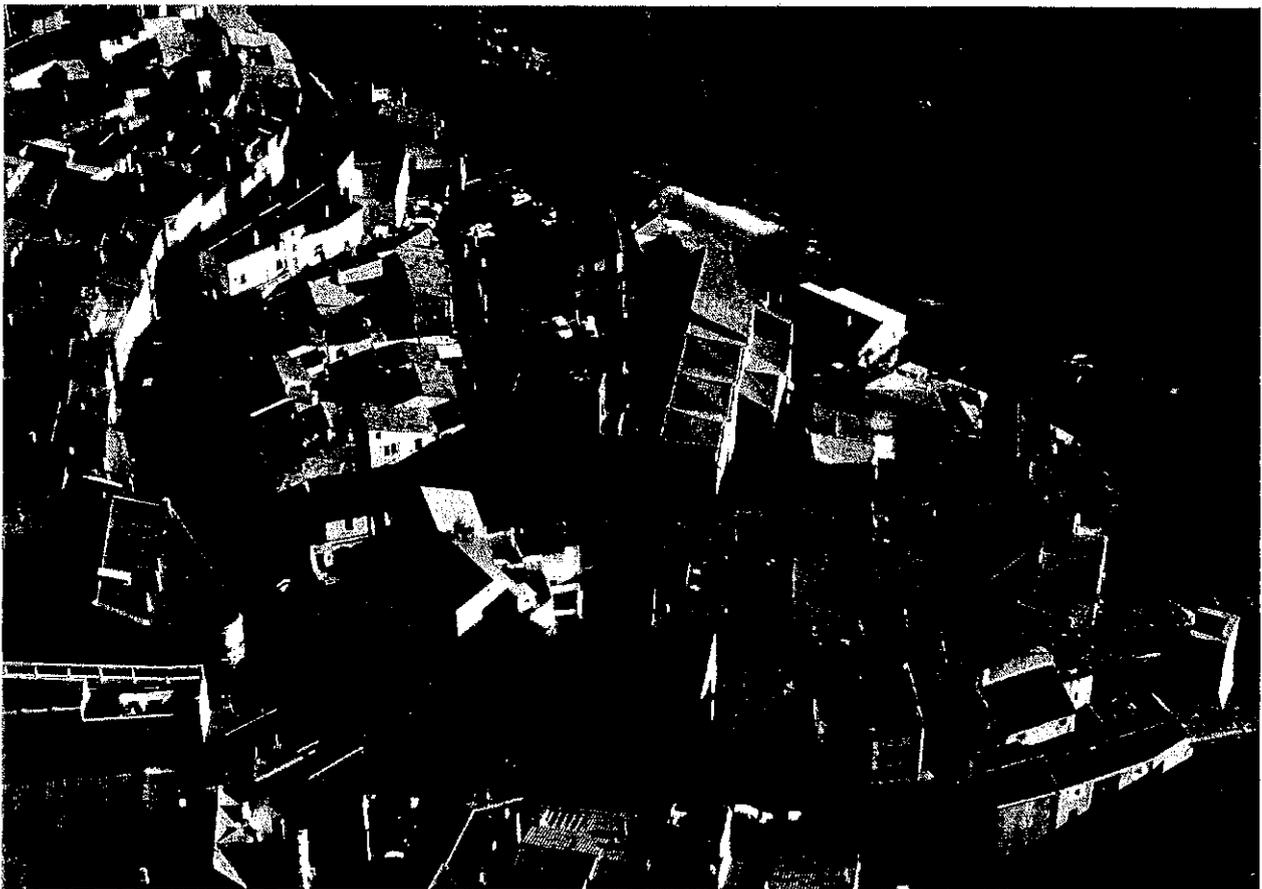
Commune LE BOULOU

EPCI CC du VALLESPIR

Territoire de projet Pays Pyrénées Méditerranée

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental des Pyrénées Orientales, représenté par Hermeline MALHERBE, sa Présidente

La Communauté de Communes du Vallespir, représentée par Michel COSTE, son Président

La Commune du Boulou, représentée par François COMES, son Maire

Le Pays Pyrénées Méditerranée, représenté par Nathalie REGOND-PLANAS, sa Présidente

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan État-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sraddet) - Occitanie 2040

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune du Boulou, approuvé le 16 avril 2021

Vu la délibération n° CP/2023-04/12.14 de la Commission Permanente du 21/04/2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du Pays Pyrénées Méditerranée pour la période 2022-2028

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Vallespir en date du 30/10/2023,

Vu la délibération n° 23_07_83 du conseil municipal de la Commune du Boulou du 06/11/2023,

Vu la délibération du Pays Pyrénées Méditerranée en date du 30/10/2023

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental de/du XXX en date du XX/XX/XX,

Vu la délibération n° CP/2023-10/12.09 de la Commission Permanente du 20/10/2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 16 avril 2021 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,

- En organisant, dans le cas d'une communauté de communes, entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.
Sont principalement concernées les communes de : Le Boulou, Céret et Reynes
- En actualisant si cela s'avère nécessaire les éléments de contexte, les enjeux de développement, et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification des actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

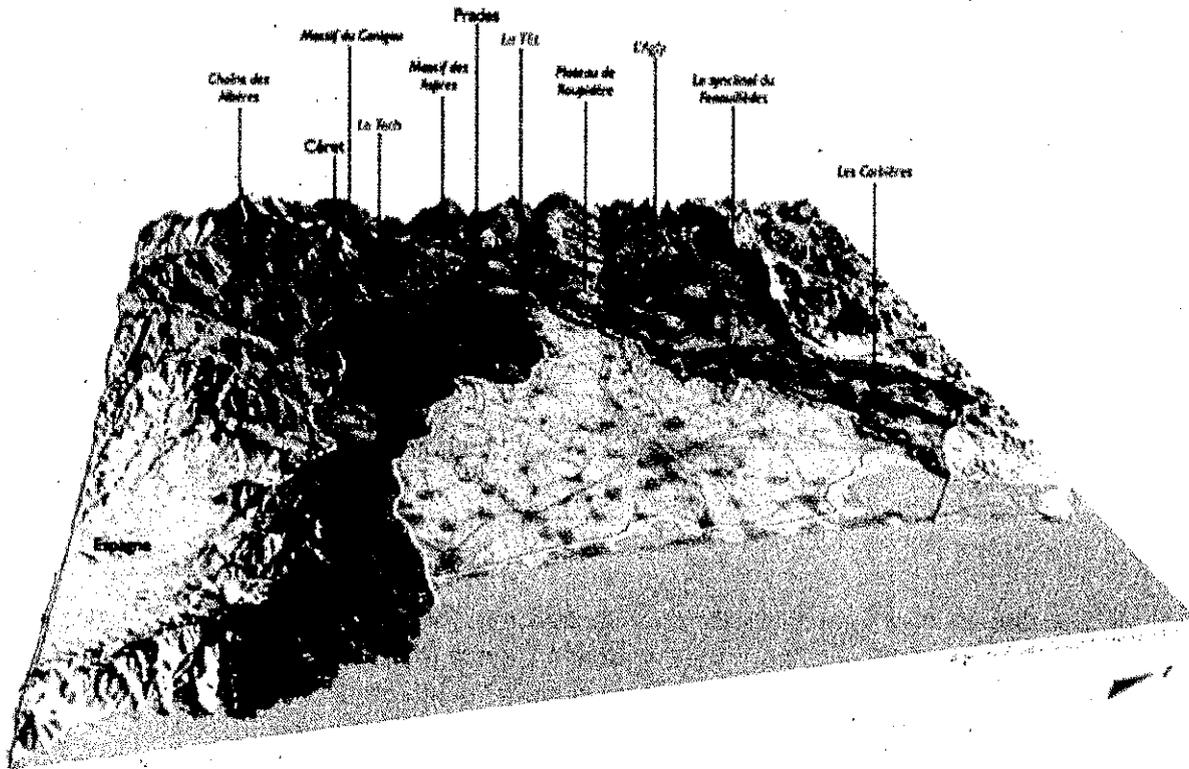


Illustration : Le Boulou située dans la Vallée du Tech, à la confluence entre le piémont du Canigou et la Plaine du Roussillon

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de Pyrénées Orientales, la Communauté de Communes du Vallespir, le Pays Pyrénées Méditerranée, la Commune du Boulou en y associant l'ensemble des partenaires aux Programmes Petites Villes de Demain (Membres signataires et membres invités).

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Le Boulou, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'État.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de PPM, dont il est un sous-ensemble.



Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux

- ⇒ **Présentation de la Commune et de son territoire : Diagnostic et identification des modifications des enjeux intervenus depuis la signature du Bourg-Centre 1^{ère} génération.**

La commune de Le Boulou, avec un peu plus de 5 000 habitants (5 2313 INSEE 2020), constitue un pôle de centralité qui rayonne sur son bassin de vie et qui permet à la population d'y trouver les services indispensables au quotidien. La commune et son bassin de vie connaissent un vieillissement de population et une démographie stable qui misent sur un certain dynamisme local et l'activité thermale. La commune est intégrée au SCOT Littoral Sud, son PLU a été acté en 2011. Les années à venir fixeront les révisions de ces documents. Ainsi, son PLU fait l'objet d'une mise en compatibilité n°1 en vue de permettre la réalisation d'un

projet d'envergure pour la commune, la requalification d'une friche industrielle en une résidence sénior sur près de 3 hectares.

Véritable moteur économique du Vallespir, le Boulou, bénéficie d'une situation géographique très favorable et d'un rôle stratégique en matière d'échange : porte d'entrée du Vallespir elle est la dernière sortie française de l'autoroute en direction de l'Espagne.



Crédit : Patrick SAGNES/VIAA (2016)

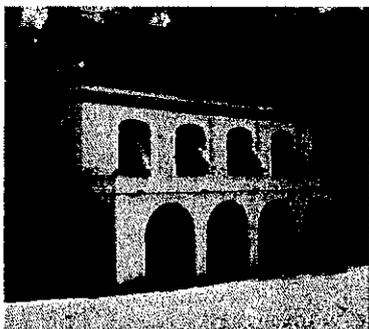
La commune est réputée pour sa situation stratégique, axe national et européen majeur de ferroutage, il est prévu un renforcement des autoroutes ferroviaires, telles que Le Boulou-Luxembourg et Le Boulou-Calais.

Il s'agira de renforcer le réseau d'autoroutes ferroviaires décidé par l'Etat en alternative performante aux transports routiers de longue distance. Ces services d'autoroute ferroviaire

de longue distance permettent d'économiser environ 1 tonne de CO2 par semi-remorque transportée (source : MTECT).



Vue des Berges du Tech



Therme de Le Boulou

Le Boulou est une station thermale et touristique qui accueille près de 4500 résidents temporaires curistes et touristes, à l'année. La commune est classée station tourisme.

L'offre de soins et de thermalisme, réputée dans le traitement des maladies de l'appareil digestif et cardio-artérielles, attire annuellement 4000 curistes (2019) et leurs accompagnants tout au long d'une saison débutant au mois de mars et se prolongeant jusqu'en novembre. Dans une optique de modernité, cette offre de soin va s'élargir au thermoludisme, à la remise en forme, au bien-être sous toutes ses formes. Le Casino du groupe Joa Casino outre une clientèle locale, apporte à la commune un flux régulier de consommateurs transfrontaliers.

Impact de la Covid : les termes ont subi une baisse de fréquentation de l'ordre de 60%. A ce jour, la fréquentation augmente à nouveau.

Quatre pôles culturels majeurs en cœur de ville : l'espace Max Havart Micro-Folie, inaugurée en 2023, la Maison de l'Histoire, reflet du patrimoine historique de la ville, la Maison de l'Eau et de la Méditerranée, (MeM), structure innovante à vocation pédagogique et scientifique, l'Espace des Arts accueillant des artistes reconnus internationalement, participent à l'attractivité du territoire.

Ces éléments font de la commune du Boulou un pôle stratégique majeur.

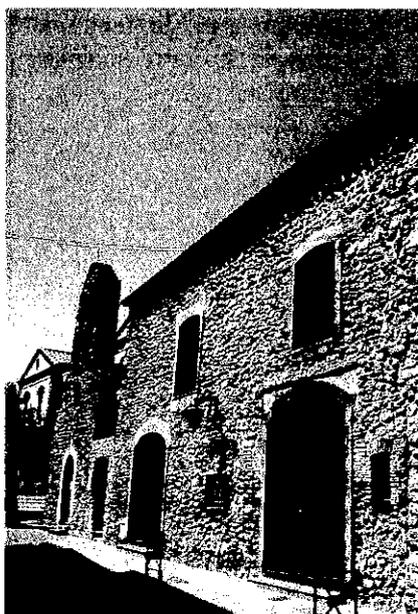


*Crédit : Ville Le Boulou – CF
Inauguration Espace Max Avart - MicroFolie(2023)*



Maison de L'Eau et de la Méditerranée

| <i>Cad. de vie et mobilité</i> | |
|--|--|
| <i>Atouts</i> | <i>Faiblesses</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un pôle structurant que ce soit à l'échelle du SCoT ou du Pays ➤ Des paysages qualitatifs offrant un cadre de vie attractif ➤ Une situation géographique stratégique, confortée par la présence d'infrastructures d'envergure | <ul style="list-style-type: none"> ➤ La présence de logements vétustes au sein du cœur de ville ➤ Vieillesse du tissu bâti ancien ➤ Un traitement peu qualitatif de certains espaces publics centraux ➤ Une accessibilité de la rive droite du Tech à améliorer |
| <i>Opportunités</i> | <i>Menaces</i> |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une volonté publique de développer le maillage doux et la place du vélo ➤ Une proximité avec la frontière espagnole, source de dynamisme ➤ Un maillage d'espaces publics important socle d'usages à intensifier | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence envahissante des voitures et d'un trafic routier dense, notamment en période de vacances et en période estivale ➤ Usage détourné des espaces publics du cœur de ville comme parcs de stationnement ➤ Déconnexion des quartiers sud avec le fonctionnement du centre-ville |
| ENJEUX IDENTIFIÉS | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Préserver l'identité de la commune sur les entrées de ville, en améliorant leur traitement urbain • Capitaliser sur les atouts paysagers et patrimoniaux pour rendre la commune attractive • Réflexion sur la réorganisation des déplacements en général dans la ville • Requalifier les espaces publics centraux supports d'usages publics | |



Crédit : Ville Le Boulou : Espace des Arts et le Parc

| EMPLOIS ET ACTIVITES ECONOMIQUES (MILIEU TOURISTIQUE, TAILLE MISE EN) | |
|---|---|
| Atouts | Faiblesses |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un territoire très fortement économique : de nombreuses entreprises et emplois, une grande diversité d'activités ➤ Un rayonnement économique qui va bien au-delà de la frontière communale, notamment sur les volets logistiques et touristiques ➤ Un site logistique de report modal, solution majeure de transition écologique ➤ Une offre de services et de commerces de proximité répondant à la demande du bassin de vie, avec un centre-ville en relative « bonne santé » économique ➤ Pôle de centralité pour l'accès aux soins (présence de l'hôpital de jour et de nombreux spécialistes). | <ul style="list-style-type: none"> ➤ La zone du Distriport et de l'Autoport qui a besoin d'une mutation profonde, sur le plan urbanistique (entrée de ville) et économique (diversification, projets de développement de VIIA) ➤ Absence de « spécificités » sur l'offre commerciale, notamment en centre-ville, en direction d'une cible de touristes ou d'excursionnistes ➤ Des espaces publics « supports » à l'activité qui restent limités (places, aire de jeux pour enfants, loisirs etc..) |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des capacités d'extension pour la zone d'En Cavailès ➤ Projet de VIIA : opportunité majeure au niveau national <i>a minima</i> ➤ Les opérations prévues sur les espaces publics : l'occasion de renforcer la centralité économique du cœur de ville et d'accueillir des activités complémentaires (éphémères, tertiaire, santé) ➤ Un sud de la ville « agricole » et un projet alimentaire territorial à venir : l'occasion de reconquérir des terres en friches pour l'agriculture | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Phénomène ponctuel de résidentialisation sur la zone d'En Cavailès pouvant mener à des conflits d'usage, premiers signes de manque de requalification (espaces publics vieillissants par endroits) ➤ La présence d'activités en petites cellules commerciales ou services sur la zone d'En Cavailès pouvant affaiblir la dynamique commerciale du centre-bourg (nécessité d'avoir une offre immobilière en centre-ville) |
| <p>ENJEUX IDENTIFIÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conforter l'activité économique du centre-ville en diversifiant les activités, et lui donnant une identité plus marquée en saison touristique • Donner un nouveau souffle aux espaces économiques périphériques : la zone du Distriport/Autoport actuelle, la ZAE En Cavailès, le projet d'extension de l'autoroute ferroviaire • S'inscrire dans des démarches de développement qui dépassent largement le cadre de la commune sur 2 sujets : l'agriculture et le cyclotourisme • Faire en sorte que l'activité thermale soit plus visible et mieux reliée au reste de la ville | |

| FAIBL | |
|---|--|
| Atouts | Faiblesses |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adaptation de l'offre de logement aux besoins locaux dans le respect des enjeux de la Loi Climat et Résilience et de l'accessibilité aux ressources ➤ Une situation géographique favorable au développement démographique | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un tissu pavillonnaire diffus ayant pour conséquence un étalement urbain à surveiller ➤ Un tissu ancien parfois vétuste ➤ Une vacance de logement importante ➤ Un marché immobilier élevé, pouvant évincer l'accession des jeunes couples |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un rôle de pôle structurant dans l'armature urbaine intercommunale ➤ Un écrin patrimonial à intégrer et préserver ➤ Des distances de trajets amoindries par la présence de l'autoroute ➤ Un maillage pour plus d'éco-mobilité à conforter ➤ De nouvelles exigences de performance énergétique à intégrer ➤ Un PIG à l'œuvre sur le tissu du bourg | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintien du constat de la vétusté du bâti ancien du cœur de ville, sans inversion de la dynamique ➤ Un vieillissement de la population à anticiper |
| <p>ENJEUX IDENTIFIÉS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les actions de réhabilitation du bâti ancien vétuste (amélioration du confort, des performances énergétiques, de l'accessibilité et de la qualité urbaine) ; • Développer une offre de logements diversifiée à travers la production de logements adaptés à toutes les catégories de la population, afin d'anticiper le vieillissement de la population ; • Maîtriser l'emprise urbaine existante et respecter l'armature urbaine du Boulou via une maîtrise de la croissance démographique. • Résorber certaines friches et bâtiments vétustes en cœur de ville. • Construire la ville sur la ville | |

| OFFRE DE SERVICES ET EQUIPEMENTS | |
|---|---|
| Atouts | Faiblesses |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présence d'une offre de services complète vecteur de centralité ➤ Présence d'une offre commerciale bien développée au niveau de la ZAE d'En Cavailès ➤ Présence d'un pôle sportif dynamique support d'activités associatives et scolaires ➤ Tissu associatif dense et diversifié ➤ Présence d'un Office de Tourisme relais ➤ Présence d'une offre culturelle | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Accessibilité de certains équipements du fait de leur polarisation et des coupures naturelles (Le Tech et la Valmagne) ➤ Marketing territorial peu développé. ➤ Une demande de logements adaptés aux personnes âgées toujours présente malgré la présence de nombreuses structures. |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Forte diversité d'équipements culturels, sportifs et éducatifs favorable au lien social communal et intercommunal ➤ Un maillage de services de proximité étendu pour un centre-ville dynamique ➤ Un réseau associatif actif et diversifié à la source du dynamisme de la vie publique communale ➤ Synergie intercommunale en faveur du développement d'activités culturelles à destination de la jeunesse ➤ Jouer sur l'image de la commune et du territoire et continuer à valoriser le développement culturel | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sous-dimensionnement de certains équipements sportifs et médicaux ➤ Des équipements à restructurer et à relier les uns aux autres ➤ Faible utilisation des équipements par les habitants de certains quartiers de la commune |
| ENJEUX IDENTIFIÉS | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer l'offre de services et d'équipements médicaux et sportifs • Actualiser la gamme d'équipements et de services aux besoins de la population • Relier les équipements les uns aux autres • Devenir un pôle culturel d'envergure | |

PATRIMOINE ET TOURISME

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Richesse du patrimoine historique communal singulier ➤ Une identité patrimoniale reconnue ➤ Richesse de l'environnement naturel source d'attractivité touristique ➤ La présence de voies cyclables et d'actions structurantes en cours sur le thème du cyclotourisme ➤ Une offre en hébergement diversifiée pouvant répondre à plusieurs profils de demandes ➤ Ville d'eau | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un manque de lisibilité dans l'ensemble des éléments patrimoniaux ➤ Une absence de mise en valeur du centre-bourg ➤ Un tourisme autour de l'eau invisible depuis l'entrée de ville (manque de signalétique, de marketing de l'offre) ➤ Absence d'offre hôtelière 3 ou 4 * depuis la fermeture du dernier 3 * et/ou résidence de tourisme ➤ Manque de valorisation de l'offre touristique par la signalétique |
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Fort appui intercommunal en faveur du développement du tourisme local ➤ Créneau d'un tourisme vert et en lien avec la thématique de l'eau à conforter ➤ Des projets privés en hôtellerie 3* ➤ La voie verte, les berges : des potentiels à renforcer notamment en direction du cyclotourisme | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Une absence de lien entre les différents éléments touristiques ➤ Érosion de l'offre hôtelière, à moderniser ➤ Un parc de meublés touristiques vieillissants et inadapté |

ENJEUX IDENTIFIÉS

- Conforter le tourisme basé sur la thématique de l'eau en communiquant et développant cette identité
- Poursuivre et encourager les actions de mise en valeur du territoire
- Préserver le patrimoine naturel et architectural de la commune et permettre leur exploitation touristique

| TRANSITIONS ÉCOLOGIQUES ET ÉNERGETIQUES | |
|--|--|
| Atouts | Faiblesses |
| <ul style="list-style-type: none"> • Une richesse naturelle source d'énergie renouvelable • Présence de gisement foncier économique potentiel support d'installations photovoltaïques • Une volonté d'inscrire la commune dans les solutions fondées sur la nature pour s'adapter au changement- climatique • Une commune investie dans la transition énergétique • Une connaissance globale du potentiel solaire en toiture et des performances énergétiques du bâti | <ul style="list-style-type: none"> • Un tissu bâti ancien peu performant énergétiquement, notamment dans le cœur de ville • Des bâtiments publics vieillissant qui ne répondent plus aux normes et enjeux environnementaux actuels • Des espaces publics et un aménagement public non adapté aux épisodes de fortes chaleurs et de sécheresses |
| Opportunités | Menaces |
| <ul style="list-style-type: none"> • Un maillage d'infrastructures à destination des mobilités douces bien développé et en cours de structuration • Liaison cyclable avec le territoire des Aspres • Dynamiques agricoles en faveur des circuits courts • Mise en place d'un PCAET • Réaliser des actions pour une meilleure gestion de la ressource en eau • Augmenter les surfaces désimperméabilisés | <ul style="list-style-type: none"> • Mauvaise performance énergétique d'une grande partie du bâti ancien qui s'accroît dans le temps • Augmentation des épisodes de canicules et de sécheresses • Vulnérabilité face au changement climatique pour les populations (accentuée par le vieillissement de la population), et les activités économiques (accentuée par le lien et l'impact du tourisme et de la ressource en eau) • Un flux exponentiel de poids lourd aux abords de la commune sur l'A9 |
| ENJEUX IDENTIFIÉS | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Développer les incitations à utiliser les modes de déplacements alternatifs • Continuer à développer un maillage de mobilités douces • Renforcer la sensibilisation de la population aux enjeux environnementaux • Favoriser l'émergence des énergies renouvelables notamment du photovoltaïque en toiture des constructions à destination d'activités économiques. • Rénover progressivement le parc des bâtiments publics • Sécuriser l'alimentation en eau potable pour la collectivité • Agir pour plus de nature en ville • Accompagner la transition énergétique des différents secteurs • Favoriser le report modal du fret routier | |

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

Le rôle structurant que lui confère le SCOT au sein de la CCV et plus largement au sein du Pays, ainsi que son attractivité résidentielle nécessitent une dynamique communale à deux niveaux : répondre au besoin des habitants de la commune tout en offrant les services et l'attractivité nécessaires pour répondre aux besoins et à la qualité de vies des résidents de certaines communes voisines. S'ajoute à cela l'enjeu primordial relatif aux activités touristiques et saisonnières de la commune.

L'analyse AFOM du territoire, croisée avec le projet de mandat travaillé par la nouvelle équipe municipale a permis de définir la stratégie de développement et de valorisation souhaitée pour les 4 années à venir sur Le Boulou.

Ainsi, plusieurs axes stratégiques ont été travaillés pour les années à venir.

Il y a tout d'abord le fait d'offrir un **niveau de service** toujours en croissance. Cela passe par le renforcement des équipements sportifs et de loisirs de plein air, mais aussi par la restructuration et l'amélioration des services publics du quotidien. Outre ces éléments du quotidien, Le Boulou porte des projets ambitieux relatifs à l'art et la culture. Ces équipements vont avoir un rayonnement intercommunautaire et seront des leviers de développement touristique forts pour la commune et ses environs.

Le second correspond **à la valorisation et l'amélioration de la qualité paysagère et urbaine du centre-ville, mais également des entrées de ville**. Il s'agit d'un axe de travail indispensable pour maintenir l'attractivité du territoire communal. Ces améliorations sont un support nécessaire à la mise en œuvre de tous les autres projets de la commune : elles apportent une qualité au cadre de vie quotidien. Ces derniers sont des facteurs d'intervention indispensables pour Le Boulou et la commune s'appuie fortement sur cette identité.

Un troisième axe qui tient particulièrement à cœur de la nouvelle équipe municipale : **l'ancrage de la commune dans une transition énergétique renforcée**. L'engagement de la commune sur cette thématique doit venir en écho du PCAET (plan climat air énergie territorial) réalisé par la Communauté de Communes.

Cela passe par l'amélioration de la performance énergétique de nombreux équipements publics (travail sur l'isolation des bâtiments, puis sur la production d'énergie) ; une réflexion est également menée sur l'utilisation des espaces publics (production d'énergie, mais également dans le fait de repenser la façon d'aménager les rues et places publiques).

En transition avec l'axe n°3, le quatrième axe s'inscrit dans un sujet spécifique : la question des **mobilités dans la ville**. Un volet conséquent d'actions en faveur des mobilités douces et transports en commun est à mettre en place. Ces engagements visent à réduire l'utilisation de la voiture individuelle, diminuer sa place dans le cœur de ville et réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Un volet sécuritaire et fonctionnel vient se greffer à la réflexion relative aux mobilités.

D'un point de vue économique, 3 grands enjeux économiques pour la commune sont identifiés et développés par la suite dans le plan d'actions.

- Le premier concerne le maintien et le développement des activités économiques en centre-ville. Légèrement fragilisé (avec quelques locaux vacants), le centre reste cependant en bonne situation économique. Des actions – en partenariat avec la Communauté de Communes- sont toutefois prévues pour enrayer la vacance commerciale, moderniser les locaux et animer le tissu commercial.
- Le deuxième enjeu concerne les espaces de périphérie : la zone logistique d'une part, et la zone En Cavallés d'autre part. Pour le volet logistique, un projet majeur est à l'étude pour un

développement de l'autoroute ferroviaire de VIIA, couplé à une requalification de la zone de l'autoport. C'est un projet majeur, à forte portée stratégique à échelle régionale. Concernant la zone En Cavallés, elle est potentiellement concernée par le projet logistique puisqu'elle pourrait accueillir un nouveau faisceau de l'autoroute ferroviaire. Se pose aussi la question de sa requalification.

- Enfin, un troisième enjeu concerne des démarches bien plus larges que l'aire d'influence communale, il peut s'agir d'actions d'intérêt supra-inter communal ou d'initiative privée de la filière du thermalisme touristique. L'impact du tourisme pour le dynamisme et l'attractivité de la commune est indéniable. Ville d'eau, Le Boulou doit maintenir un niveau d'équipement et de service de qualité pour sa population et les personnes de passage. L'économie du thermalisme vit un tournant majeur dans son modèle économique. En effet, l'engouement des français et encore d'avantage des clientèles de proximité se tourne de plus en plus vers l'envie de prendre soin de soi et de multiplier les activités « outdoor ». C'est pourquoi la ville et les acteurs du thermalisme -station, casino, propriétaires d'hébergements, acteurs du tourisme de pleine nature...- se lancent dans une nouvelle stratégie d'association étroite entre les soins et le bien-être pour gagner en image, en clientèle et en revenus. Ceci passe notamment par sortir du « tout cure » pour s'élargir au thermoludisme, à la remise en forme, au bien-être sous toutes ses formes.



Crédit : Ville Le Boulou – vue de la Cellere panorama Le Carigou-Maison de l'Eau

STRATEGIE

Le **premier axe** travaillé par la commune et ses partenaires correspond au renforcement de l'offre en équipements à la population communale, aux habitants des communes voisines, mais également à une échelle beaucoup plus large avec un volet touristique important.

Des actions concrètes pour améliorer le quotidien des résidents et le fonctionnement de la commune sont envisagées :

- Développer l'offre en équipements de rayonnement intercommunautaire et d'intérêt touristique : Actions réalisées ou reportées
- Renforcer l'offre en équipements pour la population : Action nouvelle,
 - Création d'une Maison pour Tous

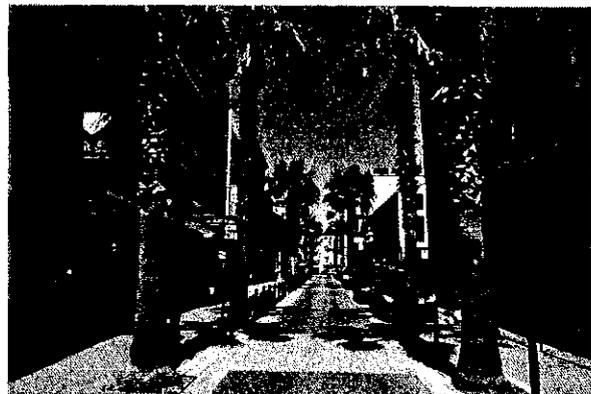
La valorisation et le maintien de l'attractivité du centre-ville et de la qualité des entrées de ville, relatifs au **second axe** travaillé, se définie à plusieurs niveaux et par l'intermédiaire de plusieurs actions qui regroupent les projets suivants :

L'axe n°3 initialement, devait permettre de renforcer la transition écologique du territoire. Toutefois, la conjoncture récente a conduit la commune à aller plus loin dans l'adaptation au changement climatique. L'axe 3 vise donc à devenir un territoire résilient. Consciente des enjeux environnementaux et climatiques, la commune s'engage dans une démarche d'action inédite et exemplaire dans l'histoire de la commune.

Cela passe par de nombreuses actions et projets concrets :

- L'amélioration et l'optimisation de la gestion de la ressource énergétique (consommation et production)
- L'amélioration de la gestion en eau, dans pour la sécurisation en alimentation d'eau potable que dans la revalorisation des eaux grises....
- Savoir vivre avec la nature pour plus de nature en ville mais aussi prévenir les incendies dans les secteurs isolés de la commune.

- Une première action consiste à maintenir l'attractivité résidentielle du centre-ville. Pour cela, la collectivité souhaite se mobiliser sur deux sujets : la mise en place du permis de louer et s'inscrire dans la continuité des aides direct à la rénovation des biens pour les propriétaires et propriétaires bailleurs via le PIG et le PIG renforcé. L'OPAH intercommunale et la rénovation des façades du centre-ville n'ont pas été renouvelées.
- L'action suivante consiste à valoriser les espaces publics : la commune souhaite dans un premier temps se doter d'un schéma d'aménagement urbain qui lui servira de feuille de route pour la requalification des espaces publics mais aussi repenser la mobilité, la signalétiques le stationnement pour plus de déambulation. Enfin la question des îlots dégradées ou friches sera étudié au regard des impacts du ZAN dans la future planification de la ville.



Credit : Ville Le Boulou- Avenue Arago

L'aspect mobilité et déplacement constitue le **4ème axe** de la stratégie de développement. Croisant les thématiques des mobilités décarbonées, de l'accessibilité aux lieux de vie et dans la valorisation des loisirs et du tourisme sur la commune, cette thématique est transversale et primordiale pour une mise en œuvre réussie du projet. La Réalisation du Schéma d'Aménagement Urbain viendra conforter d'une part les actions et priorités déjà identifiées mais aussi nous permettra de nous interroger sur les clés de la réussite pour réduire l'usage du « tout voiture » quand cela est possible.

Le 5ème et dernier axe de la stratégie de développement est relatif au développement économique. Il s'agit de continuer les actions pré-identifié dans le précédent contrat.

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2024** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du Pays Pyrénées Méditerranée, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.)** qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

-Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

1. Du territoire de la Communauté de communes du Vallespir :

La communauté de communes du Vallespir est en train de se doter d'un projet de territoire. Ce travail a été amorcé en 2022, pour un rendu fin 2023. Pour l'heure, le territoire est dans la phase de consolidation de sa stratégie. Au moment de la rédaction du présent contrat BCO, 6 axes stratégiques ont été identifiés, ils peuvent être résumés ainsi. Le Vallespir :

une terre d'accueil

un territoire accessible

un territoire qui entreprend et innove

une qualité de vie attractive

une terre de liens

un territoire riche et sensible

Stratégie en phase de consolidation (approbation courant automne 2023)

La stratégie de développement de la commune du Boulou fait écho aux 6 axes stratégique du projet de territoire de la communauté de communes du Vallespir. De plus, certaines actions inscrites aux contrats dépendent de la compétence de la CCV, La déclinaison de ces actions est déclinée en annexe.

2. Du territoire de projet du Pays Pyrénées Méditerranée

Les axes stratégiques du projet de territoire de la commune du Boulou s'inscrivent dans les 12 défis ciblés la stratégie 2021-2028 du Pays Pyrénées Méditerranée schématisé ci-dessous. Certaines

mesures opérationnelles concourent également aux stratégies thématiques portées par le Pays Pyrénées Méditerranée.

Défi 1 : Un territoire à énergie positive

Défi 2 : Une ressource en eau à rationaliser et préserver

Défi 3 : Une mobilité des biens et des personnes durable, organisée, accessible

Défi 4 : Une biodiversité révélée, intégrée et préservée

Défi 5 : Une transition alimentaire permettant à tout le monde de bien produire et bien manger

Défi 6 : Une offre de services et de santé réinventée, répondant aux besoins et créatrice de valeur

Défi 7 : Des espaces de vie accessibles et de qualité

Défi 8 : Une culture singulière, partout, par et pour tout le monde

Défi 9 : Une économie dynamique et vertueuse

Défi 10 : Une gestion partagée, durable et multifonctionnelle de la forêt

Défi 11 : Un numérique accessible, sûr, responsable et porteur d'emploi

Défi 12 : Une production de déchets maîtrisée, une gestion des déchets optimisée



Le projet de territoire du Pays Pyrénées Méditerranée a été le socle pour élaborer le Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028 en réponse au Pacte Vert régional. Le CTO Pays Pyrénées Méditerranée s'articule autour de 7 objectifs déclinés en mesures opérationnelles.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- du territoire communautaire du Vallespir

Pour rappel, les compétences de la Communauté de Communes du Vallespir définies par ses statuts adoptés depuis 2018 sont les suivantes :

Compétences Obligatoires

- 1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire** (conf. Recueil de l'intérêt communautaire) ; Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
- 2. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du code général des collectivités territoriales** ; Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire (conf. Recueil de l'intérêt communautaire) ; Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme
- 3. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du code de l'environnement ;**

Cette compétence comprend :

- Au titre de l'item 1° de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement, l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- Au titre de l'item 2° de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau (tels que définis à l'article L.215-7-1 du code de l'environnement) canaux ou plans d'eau (y compris les accès à ce cours d'eau, à ce

canal, à ce lac ou à ce plan d'eau), à l'exclusion des obligations d'entretien régulier des propriétaires riverains ;

- Au titre de l'item 5° de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement, la défense contre les inondations et contre la mer,
- Au titre de l'item 8° de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines.

4. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

5. Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

Compétences optionnelles

1. Politique du logement et du cadre de vie

- Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées (conf. Recueil de l'intérêt communautaire)

2. Création, aménagement et entretien de la voirie (conf. Recueil de l'intérêt communautaire)

3. Action sociale d'intérêt communautaire

- Actions communautaires en matière de petite enfance et enfance jeunesse locale (à l'exclusion des garderies municipales) - (conf. Recueil de l'intérêt communautaire)

4. Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Compétences facultatives

1. Fourrière animale

2. Construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels et sportifs suivants :

- La création de L'espace muséal. La gestion de cet espace muséal sera assurée par le CIMP, détenteurs des collections, dans le respect de la convention quadripartite : Etat (DRAC), Région Languedoc Roussillon, Département des Pyrénées Orientales et Communauté de communes (*approuvée par délibération du conseil communautaire du 28 mars 2009*)
- Une piscine couverte intercommunale
- La création d'une Maison de l'Eau dans la commune du BOULOU dont l'entretien et le fonctionnement sont confiés à la Commune du BOULOU.
- La création d'une salle de spectacle dans la commune de CERET dont l'entretien et le fonctionnement sont confiés à la Commune de CERET.

3. Actions communautaires de sauvegarde et renforcement de l'identité du territoire

La Communauté de communes souhaite définir une politique culturelle à l'échelle du territoire. À ce titre, elle sera compétente pour les actions suivantes :

- Enseignement instrumental individuel et formation musicale collective (solfège) qui seront délégués contractuellement à l'Association Enseignement musical en Vallespir.
- Mise en place de manifestations culturelles communautaires organisées par la communauté de communes.
- Adhésion et participation au Pays d'Art et Histoire transfrontalier des Vallées catalanes du Tech et du Ter.

4. « Grand cycle de l'eau hors GEMAPI ((item 12° de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, SLGRI, PAPI)

- - Animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (item 12° de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement).
- - Coordination, animation, information et conseil pour réduire les conséquences négatives des inondations et crues torrentielles, dans le cadre de démarches de gestion concertée (du type, Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation, PAPI).

Sur les bassins versants du Tech et des fleuves côtiers des Albères et de la Côte Vermeille, ces compétences s'expriment notamment comme suit :

- Constituer dans le domaine de l'eau, une instance représentative des communes membres au sein des différentes commissions existantes ou susceptibles d'être créées sur le territoire (Pays, SCOT, CLE (commissions locales de l'Eau), Comité de Rivière...);
- Répondre aux appels à projet et s'engager dans toutes les procédures *contractuelles en lien avec la gestion de l'eau et/ou l'aménagement des cours d'eau* du périmètre du Syndicat ;
- Assurer le suivi de mise en œuvre et la coordination générale des projets menés dans le cadre du précédent alinéa et, en ce sens, de jouer un rôle actif dans la stratégie territoriale de l'eau engagée ;
- Engager à l'échelle du périmètre du Syndicat toute étude répondant à l'objet cité plus haut.

5. Instruction des autorisations d'urbanisme

Instruction des actes d'urbanisme sur demandes des communes membres ou en dehors du périmètre communautaire ; les communes demeurant autorité compétente pour la délivrance des actes ; les modalités de cette mission seront précisées par convention avec les communes concernées.

6. Prestation de service et coopération locale

La communauté de communes peut conclure des conventions de prestations de services avec des personnes publiques tiers au groupement dans le respect des règles de concurrence.

Dans le cadre d'une même opération située dans son périmètre ou en dehors de son périmètre où plusieurs maîtres d'ouvrage sont simultanément compétents, la communauté de communes peut, dans le respect des règles de la loi modifiée n° 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'ouvrage privée dite loi MOP, intervenir en qualité de maître d'ouvrage délégué ou de maître d'ouvrage unique pour ses membres ou des tiers institutionnels publics.

7. Élaboration et coordination du Contrat Local de Santé

Les Contrats Locaux de Santé (CLS) participent à la réduction des inégalités territoriales et sociales de santé. Ils permettent de mieux coordonner les actions sur les territoires vulnérables, volontaires pour un engagement contractuel.

Ils portent sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins, l'accompagnement médico-social, afin d'élaborer une offre de santé de proximité.

du territoire de projet du Pays Pyrénées Méditerranée

- Le Pays Pyrénées Méditerranée, en tant que coordinateur du Contrat Territorial Occitanie 2021-2027, suit et accompagne les communes Bourg-Centre - dont la ville du Boulou - afin de garantir une cohérence d'ensemble et d'intégrer les actions dans les Programmes Opérationnels annuels. Il appuie les collectivités territoriales situées sur son périmètre géographique dans l'amélioration continue de leurs projets et la recherche de financements.

des autres partenaires :

L'établissement public foncier d'Occitanie, est un établissement à caractère industriel et commercial (EPIC), dédié à une mission de service public et financé par des fonds publics, créé par le décret n°2008-670 du 2 juillet 2008.

Véritable outil au service de l'intérêt public, l'EPF permet la réalisation de nombreux projets d'aménagement par la maîtrise des fonciers nécessaires en lieu et place des collectivités.

Au-delà de ses compétences en matière d'évaluation, de négociation et de portage foncier, l'EPF a développé au cours de ces dix années des dispositifs d'appui en ingénierie et en expertise qui permettent l'accélération de la mise en œuvre des projets ou le déblocage d'opérations complexes.

L'EPF intervient au titre de son décret de création et du code de l'urbanisme pour des projets de logement, de développement économique, de revitalisation urbaine et commerciale des centres-bourgs et centre-ville, de prévention des risques, de préservation de l'environnement. Il contribue à enrichir les projets qui lui sont soumis et à l'équilibre du territoire de la région Occitanie.

C'est dans ce cadre que l'EPF Occitanie intervient sur le territoire :

- Convention pré-opérationnelle avec la Communauté de Communes du Vallespir du 21 mai 2019 nommée « distriport – autoroute ferroviaire »
- Convention avec la commune du Boulou du 25 juillet 2018 nommée « rue du 4 septembre »

Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « petites Villes de Demain »

Pour la commune de Le Boulou et la Communauté de Communes du Vallespir, la bonne articulation entre le programme « Petites Villes de Demain » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle.

Compte tenu des spécificités propres à chacun de ces deux dispositifs, l'Etat et la Région en lien avec la Caisse des Dépôts et l'EPF Occitanie, ont souhaité engager par voie de convention, un processus de complémentarité et de simplification qui porte notamment sur les points suivants :

- Capitalisation des études et réflexions d'ores et déjà conduites au titre du dispositif Contrat Bourg Centre Occitanie,
- Élaboration de programmes opérationnels uniques (communs aux Bourgs Centres Occitanie et aux Petites Villes de Demain),
- Gouvernance commune entre Contrats Bourgs Centres Occitanie et Petites Villes de Demain.

Dans ce cadre, la Direction régionale de la Banque des Territoires a délégué à la Région pour la période 2021-2026, la gestion de crédits relatifs à l'accompagnement d'études thématiques de faisabilité et d'expertise économique visant à enrichir les Projets de développement et de valorisation des Communes et EPCI concernés.

Le comité de projet Petites Villes de Demain du Vallespir s'est réuni le 20 avril 2023. Il a validé la convention cadre valant Opération de Revitalisation de Territoire et ses annexes.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département des Pyrénées-Orientales et modalités d'intervention et contributions du Département des Pyrénées-Orientales :

Le Département se voit confier le soin d'établir, en tant que chef de file de la solidarité des territoires, un programme d'aide à l'équipement rural au vu, notamment, des propositions qui lui sont adressées par les communes (article L 3232-1 CGCT).

Le Département des Pyrénées-Orientales a ainsi mis en place un programme opérationnel qui définit plusieurs axes d'orientations stratégiques et 5 priorités thématiques :

1. Projets d'équipements d'amélioration du service public à la population et accessibilité
2. Projets d'embellissement des villages et rénovation du patrimoine
3. Projets d'équipements nécessaires à l'enfance et la jeunesse
4. Projets d'équipements culturels, sportifs et de loisirs
5. Projets d'équipements de consolidation des filières touristiques et agricoles

Ce soutien est mis en œuvre via notamment un programme Contrat Bourg-Centre (BC) ainsi qu'un dispositif d'ingénierie territoriale à disposition des communes et de leurs groupements (SATEP, SATESE, etc.).

En effet, le Département souhaite pleinement endosser le rôle que lui a conféré la loi NOTRe de "Chef de file des solidarités Humaines et Territoriales" en offrant son expertise aux plus petites communes et intercommunalités, peu outillées, mais également de toutes celles qui ont la volonté de développer des projets ambitieux.

Les communes et intercommunalités doivent mettre en œuvre de nouvelles compétences et se retrouvent à agir dans un contexte de plus en plus complexe d'un point de vue technique, économique, réglementaire tandis que les attentes des administré.es évoluent et s'orientent vers une prise en compte de plus en plus forte des questions environnementales.

Cette offre d'ingénierie, à disposition des communes et de leurs groupements dans le cadre de la conception et réalisation de leurs projets est synthétisée dans un Guide de l'Appui Technique, qui regroupe les 48 thématiques d'accompagnement réparties en 9 grands domaines d'intervention.

Cette offre d'appui technique intervient en amont des projets et parfois en cours, mais ne vise pas à se substituer aux bureaux d'études et maître d'œuvre indispensables pour leur réalisation. Elle est gratuite et au service de toutes les communes et intercommunalités qui la sollicitent.

<https://www.ledepartement66.fr/dossier/lappui-technique-departemental-au-service-des-communes-et-intercommunalites/>

De manière générale, les projets sollicitant l'intervention du département et inscrits dans le présent contrat seront examinés dans le respect des compétences attribuées par la loi Notre, dans le respect

du règlement des Aides d'État, des dispositifs et des taux d'intervention en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants et dans la mesure des possibilités budgétaires du département et après décision de l'Assemblée Délibérante.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 6 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,

- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Énergie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01^{er} janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Le Boulou.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- la Commune Bourg-Centre du Boulou,
- La Communauté de Communes du Vallespir,
- le Pays Pyrénées Méditerranée,
- la Région Occitanie Midi-Pyrénées,
- le Département des Pyrénées-Orientales,
- l'Établissement Public Foncier Occitanie.

Ce Comité de Pilotage associera également, autant que de besoins, les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune du Boulou (Chambres consulaires, CAUE, EPF Occitanie, Agences d'Urbanisme, Opérateurs régionaux...).

Pour les Communes concernées par le programme « Petites Villes de Demain » porté par l'Etat, une gouvernance commune sera recherchée avec le Comité de Pilotage du Contrat Bourg-Centre au nom de l'intelligence collective et dans une logique de simplification de l'action publique locale.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par le Pays Pyrénées Méditerranée

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2024** afin de procéder à un premier état des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait au Boulou, le XXXX/ 2023



| | | |
|---|--|--|
| <p>Le Maire de la Commune Le Boulou Monsieur François COMES</p> <p style="text-align: right;">Signature</p> | <p>Le Président de la Communauté de Communes du Vallespir Monsieur Michel COSTE</p> <p style="text-align: right;">Signature</p> | <p>La Présidente du Pays Pyrénées Méditerranée Madame Nathalie REGOND- PLANAS</p> <p style="text-align: right;">Signature</p> |
| <p>La Présidente du Département des Pyrénées-Orientales Madame Hermeline MALHERBE</p> <p style="text-align: right;">Signature</p> | <p>La Directrice de l'Etablissement Public Foncier Occitanie Madame Sophie LAFENETRE</p> <p style="text-align: right;">Signature</p> | <p>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée Madame Carole DELGA</p> <p style="text-align: right;">Signature</p> |

Envoyé en préfecture le 16/11/2023

Reçu en préfecture le 16/11/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 066-216600247-20231106-230783-DE

Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

Axe 1

RÉAFFIRMER LE STATUT DE CENTRALITÉ DU BOULOU À L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE ET INTERCOMMUNAUTAIRE

Fiche action 1.2

RENFORCER L'OFFRE EN ÉQUIPEMENTS POUR LA POPULATION

Contexte

La population communale ne cesse de croître et les projections de population sont à la hausse. Des besoins en équipements nouveaux et modernisés émergent déjà. La commune entend répondre aux besoins actuels de la population et anticiper l'avenir. Aussi, la commune souhaite développer l'offre de loisirs et de sports afin de se mettre à niveau et conserver l'attractivité de ses équipements sportifs et de la ville au regard des nouvelles pratiques ludico-sportives. Une Maison Pour Tous est à l'étude sur le site en friche à côté de la Mairie ; elle a notamment pour objectif de lutter contre « l'illélectronisme », d'aider aux démarches administratives en ligne et de mutualiser les équipements et le personnel avec le Point Information Jeunesse, mais également de proposer un projet de vie social. De nombreux espaces sont encore aménageables au complexe sportif des Échards.

La commune souhaite proposer une action de requalification et de renouvellement urbain d'une partie du site du Distriport comprise entre l'autoroute A9, la RD115 et l'autoroute ferroviaire (autoport) où sont implantés le siège du syndicat mixte de l'autoport, des activités tertiaires, commerciales et logistiques. L'issue de ce futur aménagement s'oriente nécessairement vers un projet structurant et qualifiant cette entrée de ville majeure de la commune, mais aussi cette entrée de territoire de la Communauté de Communes du Vallespir et du Pays Pyrénées-Méditerranée. La commune envisage alors de relocaliser son centre technique municipal afin de faciliter les interventions sur le site et permettre de revaloriser ces 4 hectares.

Un pôle de vie sénior est également en réflexion. Il comprendra notamment un résidence sénior composées d'appartements de standings. Ce pôle, aménagé sur une friche industrielle en entrée de ville, viendra répondre à la demande de plus en plus forte des retraités boulounencs et des nouveaux arrivants en logements adaptés.

Objectifs stratégiques

- Développer et moderniser les équipements à destination de la population
- Favoriser l'accès aux logements adaptés aux séniors

Descriptif des projets/opérations envisagés

Projet 1.2.1. : Créer une Maison pour tous

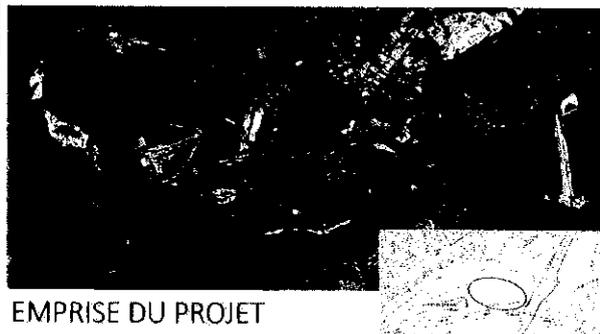
Descriptif :

La collectivité souhaite disposer d'un espace de vie sociale, permettant de regrouper plusieurs acteurs de ce secteur : le CCAS, incluant différentes activités comme l'accès au droit, le centre social avec les missions dévolues à la parentalité, avec un lieu accueil enfant parent, des espaces dédiés aux associations culturelles et sportives, l'accueil d'activités intergénérationnelles, o etc...

La commune envisage d'obtenir le classement Bâtiment Durable Occitanie dans la conception de ce nouvel équipement

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
S'adapter à l'urgence climatique,



EMPRISE DU PROJET

Localisation du projet

Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
Préserver et développer des emplois de qualité,
Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : sous réserve du chiffrage définitif

AMO : environ 20k €

Construction : environ 1,5 M €

Aménagement intérieur et extérieur : 200 k€

Fonctionnement de l'espace de vie sociale

Calendrier prévisionnel :

2022 *identification du besoin* 2025 *travaux / livraison*

2023 *étude programmiste* 2026

2024 *Dépôt Permis et travaux* 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

CAF, CCV, Région, CD66, Etat, Europe

Cofinancement de la Communauté de Communes du Vallespir

Projet 1.2.2 : Valorisation du parc Françoise Dolto en un espace public multi-fonctionnel**Référentiel territorial du Pacte Vert**

S'adapter à l'urgence climatique,
Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Descriptif :

Le projet consiste valoriser le parc Françoise Dolto en enrichissant l'offre en équipements de loisirs en complément de l'aire de jeux.

Le projet comprend les études de maîtrise d'œuvre, les travaux d'aménagement et la pose de mobiliers.

A ce jour, la création d'un chemin a été réalisé ainsi que l'aménagement paysager.

L'aménagement du parcours est à l'étude (coût 25 000 €).

Maître d'ouvrage : Commune de Le Boulou

Coût estimatif : 81 000 €HT *partiellement réalisé*

Calendrier prévisionnel :

2022 2025

2023 *Aménagement sentier et paysager* 2026

2024 *Parcours santé* 2027-2028



Localisation du projet

Partenaires concernés :

Partenariat technique :

Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Pays Pyrénées-Méditerranée
Communautés de Communes du Vallespir

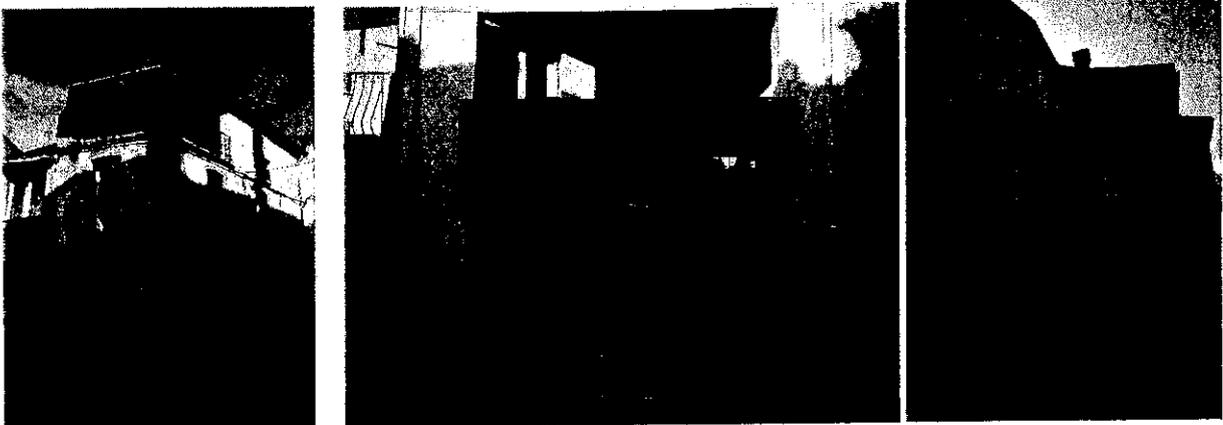
Partenariat financier :

Aide de 18 225 € obtenu pour l'aménagement paysager et chemin
Une aide pour le parcours santé une demande est à faire
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Pays Pyrénées-Méditerranée
Communautés de Communes du Vallespir



Parc Françoise Dolto

- *Réalisation des équipement publics*

| | |
|---|--|
| Axe 2 | Fiche action 2.1 |
| VALORISER ET MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ DU CENTRE-VILLE ET LA QUALITÉ DES ENTRÉES DE VILLE | MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE DU CENTRE-VILLE |
| Contexte | |
| <p>L'attractivité résidentielle du centre-ville tient de nombreux paramètres que sont notamment la qualité des espaces publics, la présence de commerces et services de proximité, l'accessibilité, les capacités de stationnement, la diversité et la qualité des biens immobiliers. En la matière, la commune souhaite poursuivre les efforts impulsés par la Communauté de Communes du Vallespir en termes de valorisation du bâti ancien. Le programme OPAH est arrivée à son terme en Août 2022. La communauté de communes du Vallespir a souhaité recentrer son intervention pour être plus efficace notamment au regard des impacts de la Loi Climat et Résilience, ainsi La CCV a renouvelé son partenariat avec le CD66 dans le cadre du PIG départemental et les actions du PIG ne concernent que 3 types d'actions pour les ménages aux revenus modestes et très modestes (lutte contre la précarité énergétique, adaptation du logement pour le maintien de l'autonomie et travaux lourds de réhabilitation pour les logements insalubres ou indignes). Les aides à la primo-accession (qui ne concernent pas que les jeunes) et les aides à la remise en marché d'un logement vacant sont des aides communautaires directes. La commune de Le Boulou porte un vif intérêt à assurer le confort des logements résidentiels et touristiques. En effet, il subsiste deux difficultés principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des logements et immeubles indécents et dégradés. La commune envisage la mise en place du permis de louer dans le centre-ville afin de lutter contre l'habitat indigne et maîtriser la mise sur le marché immobilier de biens présentant un minimum de confort pour les occupants. - Un parc touristique, spécialisé dans les petits logements, souvent ancien, peu attractifs et sous occupés hors période estivale. En partenariat avec les acteurs du tourisme et l'Office de Tourisme Communautaire, un observatoire des meublés touristiques est en cours. Le classements des meublés est également mis en œuvre pour une montée en gamme des hébergements. Une action visant l'optimisation des lits froids en rénovant les parcs les plus vieillissants serait pertinente. <p>Enfin la commune facilite les initiatives portant sur le « bien vieillir pour plus d'autonomie des personnes âgées ». Une résidence sénior verra le jour en entrée de ville, des logements de type béguinage sont aussi à l'étude. Dans le cadre de l'évaluation du présent contrat, la commune se réserve la possibilité d'engager une action spécifique avec notamment la rénovation du Stabulum.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">  </div> <p style="text-align: center;">Exemple de logements dégradés présents dans le centre ancien</p> | |
| Objectifs stratégiques | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre l'atteinte aux conditions de vie dignes et insalubre (risque pour la santé/la sécurité des occupants) | |

- Lutter contre la vacance et les lits froids
- Assurer la qualité du cadre de vie

Descriptif des projets/opérations envisagés

Projet 2.1.1 : Améliorer la qualité des logements mis sur le marché via le développement du permis de louer

Référentiel territorial du Pacte Vert

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
S'adapter à l'urgence climatique,
Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
Préserver et développer des emplois de qualité,
Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Descriptif :

La soumission, par la collectivité, de la mise en location d'un logement via une procédure d'autorisation de mise en location permet de s'assurer que le logement proposé ne porte pas atteinte à la sécurité des locataires ou à la salubrité publique.

Le périmètre d'action reste à définir mais concerne prioritairement le centre-ville délimité par l'avenue d'Espagne, la voie ferrée, l'avenue des Lauriers et le Tech.

Le PIG, le PIG renforcé, « ma prime rénov » ou « Rénov'Occitanie » sont autant de programmes qui pourront faciliter la mise en travaux par les propriétaires bailleurs ou occupants.

Maître d'ouvrage : Commune de Le Boulou

Coût estimatif :

Non estimé Cf étude CCV sur la mise en place du permis de louer sur Céret et Le Boulou

Calendrier prévisionnel :

2022

2023 recrutement du gestionnaire

2024-2028 Animation

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

État

Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

Communautés de Communes du Vallespir

ANAH

Pays Pyrénées Méditerranée

Partenariat financier :

État

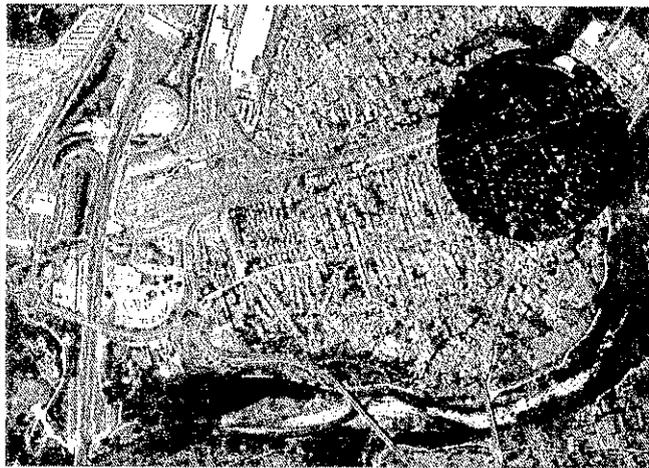
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

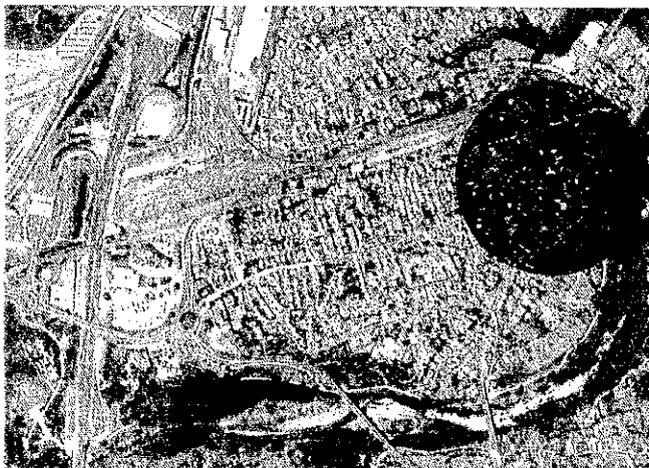
Communautés de Communes du Vallespir

ANAH

Projet 2.1.2 : Mise en place du PIG départemental avec secteurs renforcés



Localisation du projet



Référentiel territorial du Pacte Vert

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
S'adapter à l'urgence climatique,
Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
Préserver et développer des emplois de qualité,
Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Descriptif :

La mise en place du PIG et d'un PIG renforcé (périmètre restreint au centre ancien du Boulou) vise à un accompagnement :

- * à la transition énergétique,
- * à l'installation des jeunes ménages dans l'ancien,
- * à la remise sur le marché locatif d'un bien vacant,
- * à l'adaptation des logements pour plus d'autonomie des personnes âgées.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Vallespir

Coût estimatif :

Non estimé le budget est alloué pour l'ensemble du territoire de la CCV, les objectifs en nombre et en montant sont mutualisés et couvrent la période de contractualisation 2022-2025.

Calendrier prévisionnel :

2022

2023 -2026 *animation du dispositif*

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

État
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Communautés de Communes du Vallespir
ANAH
OTC
Pays Pyrénées Méditerranée

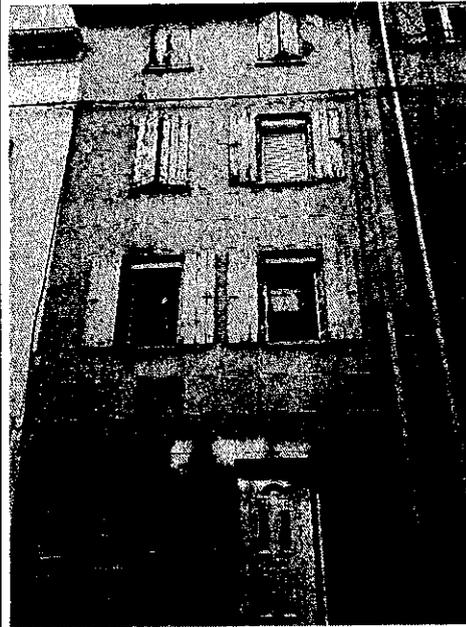
Partenariat financier :

État
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Communautés de Communes du Vallespir
ANAH

Projet 2.1.3 : Opération d'amélioration et de professionnalisation de l'offre d'hébergement touristique

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
S'adapter à l'urgence climatique,
Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
Préserver et développer des emplois de qualité,
Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables



Visuel site internet de l'OT – mise en place de classement des hébergements

Descriptif :

Contribuer à la valorisation et la rénovation des meublés touristiques

Maître d'ouvrage : étude / animation : Commune et/ou OTC et /ou PPM

Coût estimatif :

Non estimé

Calendrier prévisionnel :

- 2022 2025
 2023 2026
 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :**Partenariat technique :**

État

Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée (notamment via l'AREC – dispositifs Tourisme en cours de révision)

Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

Communautés de Communes du Vallespir

ANAH

OTC

Pays Pyrénées Méditerranée

Atout France

CEREMA

EPFR Occitanie

Partenariat financier :

État

Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

Communautés de Communes du Vallespir

AREC Occitanie

ANAH

Atout France

- *Nombre de permis de louer déposés, accordés et refusés par an*
- *Identification de potentiel de modernisation des meublés touristiques*
- *Nombre de bénéficiaires PIG et PIG renforcé*

Axe 2**Fiche action 2.2**

**VALORISER ET MAINTENIR L'ATTRACTIVITÉ
DU CENTRE-VILLE ET LA QUALITÉ DES
ENTRÉES DE VILLE**

**REPENSER LA VILLE ET RECONSTRUIRE LA VILLE SUR
LA VILLE**

Contexte

La qualité des espaces publics contribue à l'attractivité du centre-ville et à la qualité du cadre de vie de ses habitants. Les aménagements sont globalement de qualité, la commune travaille depuis de nombreuses années à leur qualification. Toutefois, certains restent à aménager et à requalifier.

Pour ce faire, la commune souhaite se doter d'un outil de planification urbaine type Schéma d'Aménagement Urbain. Cet outil permettra de dresser les secteurs à enjeux, atouts et fragilités avec comme moteurs l'implication de toutes les parties prenantes (institution, acteurs ESS, population, entreprises, etc.).

Outil de planification spatiale. Le développement intégré qu'il propose conduira à une planification générale de l'utilisation du sol au regard de l'adaptation au changement climatique en cours. Ceci pourra être traité par divers biais comme : la mobilité, l'artificialisation des sols, le potentiel rafraichissant des aménagements futurs.

Il en découlera une programmation des grands équipements et des actions d'aménagement qui engagent l'avenir de la commune.

Il s'agit d'inscrire le projet communal dans une exigence de transition écologique pour :

« RECOMPOSER LA VILLE SUR LA VILLE ET ENCOURAGER LE RECYCLAGE URBAIN »

En matière de planification urbaine

- Définir sa stratégie foncière et mobiliser la fiscalité,
- Oser la densité avec des formes urbaines de qualité et réhabiliter les friches urbaines,
- Proposer un traitement cohérent en matière de planification urbaine, corrélés les actions de dé-densification en centre-ville (créer des placettes comme des espaces de respiration, îlot de fraîcheur, désimpermeabiliser et renaturer, jardins collectifs, espaces nécessaires à l'amélioration de la qualité de vie) avec des actions de densification dans les zones qui s'y prêtent.

En matière d'espaces publics :

- Encourager la nature en ville avec : la valorisation de la nature ordinaire¹, la systématisation de démarche paysagère, l'établissement de plans de renouvellement et de gestion différenciée des espaces verts.
- Mixer les fonctions, les pratiques et les usages urbains,
- Réaliser une cartographie des îlots de chaleurs/ de fraîcheurs ou encore du ruissellement et quelle action réaliser pour augmentation la déconnexion du pluvial
- Développer le principe de « la ville du quart d'heure »² quand s'est opportun, en prenant en compte la problématique majeure de la mobilité pour réduire la place de la voiture, favoriser les modes de déplacements piétons, vélos et transports en commun...

La commune peut d'ores et déjà pré-citer les secteurs suivants :

¹ Les espaces naturels ordinaires sont la composante fondamentale de l'environnement. Ils sont définis par la présence de la biodiversité qui nous entoure au quotidien, dans les forêts durablement exploitées, les espaces laissés en friche, le long des cours d'eau, au fond du jardin, sur des parcelles agricoles en exploitation extensive, au bord des routes et chemins, dans les parcs urbains... Elle représente la majorité des espaces naturels et semi-naturels, joue un rôle pour le déplacement des espèces en constituant un réseau écologique. Tout comme la nature dite remarquable, cette nature ordinaire joue un rôle majeur dans la préservation de la biodiversité en général.

² Concept développé par M. MORENO, il s'agit de proposer l'ensemble des activités, services à quinze minutes de chez soi à pied ou à vélo, on parle aussi de micro-quartier. Concept qui vise à réduire l'émission de gaz à effet de serre. Ce concept a connu un essor durant la période de confinement durant la crise Covid. Toutefois ces détracteurs opposent une critique à ce concept qui développerait « l'entre soi » et réduirait les interactions sociales gage de qualité de vie. Enfin ce concept ne prendrait pas en compte les touristes, les étudiants et les personnes effectuant une migration pendulaire pour aller travailler. Ce concept fonctionne pour les habitants d'un quartier.

- La place du Commerce et les rues adjacentes : située au cœur de l'espace marchand du centre-ville, ce secteur accueille notamment la Maison de l'eau et de la Méditerranée. La configuration actuelle des espaces n'est pas propice aux besoins d'adaptation de la ville face aux changements climatiques. Ville d'eau et de bien-être la commune doit proposer des aménagements favorisant le confort thermique des administrés.
- Des aménagements propices sont aussi à prévoir pour enclencher la déambulation jusqu'aux berges du tech, avec une signalétique adéquate, du mobilier urbain et des aménagements paysagers tout en favorisant la circulation naturelle de l'air.
- Le devenir de certains îlots dégradés au regard de l'impact de la Loi Climat et Résilience et l'objectif du Zéro Artificialisation Net (ZAN). Il existe des friches en cœur de ville ou en entrée de ville qu'il est nécessaire de requalifier. L'ambition des possibles est multiple : construction de logements, aménagement d'espaces publics résilients, zone d'activité économique...

La requalification des espaces publics du centre-ville a également pour objectif de désartificialiser les sols et permettre leur plantation.

Objectifs stratégiques

- Production de cartographies thématiques : potentiel friches et reconquête, schéma des mobilités, carte climatique locale des zones à enjeux pour îlot de chaleur et action de préservation des ressources en eau
- Requalifier les espaces publics du centre-ville les plus dégradés et inadaptés aux pratiques modales douces
- Végétaliser les espaces publics du centre-ville
- Reconversion de friche

Descriptif des projets/opérations envisagés

Projet 2.2.1 : Repenser l'Aménagement Urbain

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
 S'adapter à l'urgence climatique,
 Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
 Préserver et développer des emplois de qualité,
 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Descriptif :

Lancer une étude nommée : Schéma d'Aménagement Urbain Durable avec différents volets : îlot des fraîcheurs, optimisation du foncier et requalification des friches, mobilités, signalétique, périmètre de sauvegarde du commerce, etc.
 Travaux d'aménagement et de paysagement

Maitre d'ouvrage : Commune de Le Boulou

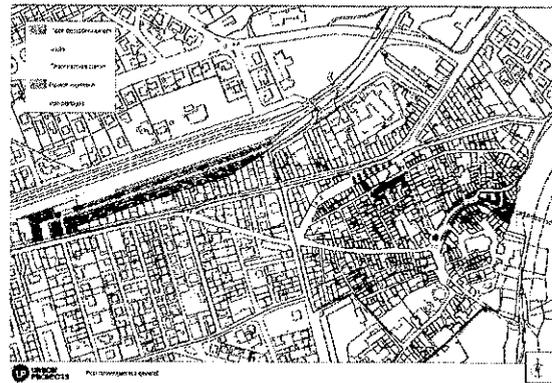
Coût estimatif :

Etude 50 à 80 k

Déclencheur prévisionnel :

Calendrier prévisionnel :

2022



Exemple de vue



Place du commerce en l'état actuel

2023 identification du besoin de l'étude

2024 réalisation de l'étude +livrable

2025 -2028 : mise en œuvre de préconisations

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Etat
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Communautés de Communes du Vallespir
EPF Occitanie
CEREMA
Pays Pyrénées Méditerranée
Agence d'Urbanisme
CAUE

Partenariat financier :

Europe
Etat
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée (hors VRD)
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Communautés de Communes du Vallespir
EPF Occitanie
Banque des Territoires

Projet 2.2.2 : Opération de requalification du cœur de Ville – Rue du 4 septembre en partenariat avec l'EPFO
Référentiel territorial du Pacte Vert :

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
S'adapter à l'urgence climatique,
Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
Préserver et développer des emplois de qualité,
Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Descriptif :

La commune a convenu d'un partenariat avec l'EPF Occitanie en juillet 2018 portant sur une opération d'aménagement global d'envergure en cœur de ville situé Rue du 4 septembre. L'opération initiale a été abandonnée par la nouvelle équipe municipale. La commune souhaite en effet se réapproprier le cœur de ville pour plus de nature en ville et renforcer les rôles des quartiers. En se dotant d'un schéma d'aménagement urbain durable, il conviendra d'identifier le potentiel de la parcelle bâtie BA 235, avec une superficie de 1 209 m² au cœur de ce nouveau quartier. Le Partenariat avec l'EPFO va permettre à la commune d'avoir une ambition plus grande en matière de politique foncière, d'avoir un appui et une expertise en ingénierie.

Maître d'ouvrage : Commune / EPFO

Coût estimatif :

Non estimé

Calendrier prévisionnel :

2022

2025 arbitrage projet retenu



EMPRISE DU PROJET

2023

2026

X 2024 schéma d'aménagement 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

État

Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

Communautés de Communes du Vallespir

Pays Pyrénées Méditerranée

CAUE

CEREMA

EPFR Occitanie

Partenariat financier :

EPFO

État

Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

Communautés de Communes du Vallespir

Projet 2.2.3 : Opération de requalification de l'entrée de ville Ouest en partenariat avec l'EPFO

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
S'adapter à l'urgence climatique,
Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
Préserver et développer des emplois de qualité,
Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Descriptif :

La communauté de communes a convenu d'un partenariat avec l'EPF Occitanie en mai 2019 portant sur une convention pré-opérationnelle située à l'entrée Ouest de la ville. L'opération consiste à confier une mission d'acquisition foncière sur les secteurs « distriport » et « vinyes d'en Cavallès » en vue de réaliser une opération d'aménagement (relocalisation, requalification) visant à l'accueil d'activités économiques notamment en lien avec l'activité logistique et de ferroutage.

Le Partenariat avec l'EPFO va permettre à la communauté de communes d'avoir un outil dynamique à disposition : études foncières si nécessaires, analyser les opportunités foncières et mener les études si besoins.

Selon l'avancement de l'opération, il n'est pas exclu qu'une convention opérationnelle tant sur une vielle foncière et la maîtrise foncière se concrétise.

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Vallespir/ EPFO

Cout estimatif :

Non estimé

Calendrier prévisionnel :

2022

X 2025

X 2023

2026

2024

2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

État

Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

Communautés de Communes du Vallespir

Communes concernées

EPFR Occitanie

Partenariat financier :

EPFO

État

Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

Communautés de Communes du Vallespir

- *Cartographie des aménagements*
- *Requalification et végétalisation des espaces publics du centre-ville*
- *Réalisation action EPFO/Commune*



| | |
|---|--|
| <p>Axe 3</p> | <p>Indicateur n° 1</p> |
| <p>UN TERRITOIRE RESILIENT</p> | <p>Amélioration de l'efficacité de gestion de la ressource énergétique (consommation et production)</p> |
| <p>Contexte</p> | |
| <p>La Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée s'est engagée dans la démarche REPOS – Région à Énergie POSitive – dont l'objectif, porté à 2050, est de réduire les consommations d'énergie au maximum par la sobriété et l'efficacité énergétiques et couvrir 100% de la consommation par la production d'énergies renouvelables locales. Cela consiste notamment à multiplier par 3 la production d'énergie renouvelable entre 2015 et 2050. En 2018, la production régionale en photovoltaïque représente un peu moins de 2 500 GWh/an, soit seulement 8% de la production totale en ENR. La Région s'est fixée pour ambition de multiplier par près de 10 fois la production d'énergie d'origine photovoltaïque (environ 22 000 GWh/an) et d'en faire la première source d'énergie à l'échelle du territoire de l'Occitanie.</p> <p>D'autre part, particulièrement attachée aux enjeux du développement durable, la Communauté de Communes du Vallespir a élaboré son second Plan Climat-Air-Énergie Territorial le 28 février 2020 et développe un plan d'action sur la période 2019-2025. Il est une réponse locale aux enjeux globaux du changement climatique. Il a pour objectif d'anticiper la fracture énergétique et d'encourager un changement de modèle économique et sociétal permettant globalement de préserver les ressources. Il a aussi pour objectif d'anticiper les effets de l'évolution du climat et de s'en prémunir. La rénovation énergétique des bâtiments publics figure parmi les orientations stratégiques prioritaires du document.</p> <p>Cette action s'inscrit pleinement dans les projets de territoire de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée (démarche REPOS), et de la Communauté de Communes du Vallespir (PCAET). En effet, ces programmes prévoient notamment la réduction des consommations en énergie afin de faciliter la transition énergétique et écologique du territoire. La faible performance énergétique des bâtiments communaux, anciens, n'est pas favorable à une réduction des dépenses énergétiques et n'est pas cohérente avec la volonté communale d'un développement durable et sobre du territoire. La rénovation énergétique des bâtiments les plus énergivores s'impose. De même, au-delà de la rénovation énergétique, il s'agit également d'œuvrer en faveur d'une amélioration du confort thermique des bâtiments en plantant des arbres à feuillage caduc pour protéger les façades exposées sud en été et favoriser leur ensoleillement en hiver.</p> <p>Par ailleurs, la commune observe un manque d'accessibilité de certains de ses bâtiments publics. Afin d'assurer l'accès à tous et notamment aux Personnes à Mobilité Réduite, il est envisagé de mutualiser les travaux de rénovation énergétique avec les travaux de mise en accessibilité.</p> | |
| <p>Objectifs stratégiques</p> | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Atteindre l'objectif de bâtiment passif pour toutes les rénovations énergétiques des bâtiments communaux • Mettre en accessibilité tous les bâtiments communaux pour assurer l'accès à tous • Augmenter la part d'énergie produite sur le territoire | |
| <p>Description des actions envisagées</p> | |

Projet 3.1.2 : École maternelle Jacques Prévert**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
S'adapter à l'urgence climatique,
Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
Préserver et développer des emplois de qualité,
Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Descriptif :

Diagnostic thermique et accessibilité
Études de maîtrise d'œuvre
AMO maîtrise d'ouvrage (choix des entreprises, suivi de chantier, réception)
Travaux d'amélioration énergétique et d'accessibilité
Pose de panneaux photovoltaïques en toiture et/ou en façade (brise soleil)

Maître d'ouvrage : Commune de Le Boulou

Coût estimatif :

1 200 000 €HT

Calendrier prévisionnel :

2022 Travaux 2025
 2023 Travaux / livraison 2026
 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :**Partenariat technique :**

État
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Communautés de Communes du Vallespir
ADEME
SYDEEL66

Partenariat financier :

Aides obtenues :
État : 420 000 €
Département : 290 600 €
Région : 40 000 €
Communauté de Communes du Vallespir : 290 600 €

Projet 3.1.2 : École primaire La Suberaie**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
S'adapter à l'urgence climatique,
Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
Préserver et développer des emplois de qualité,
Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables



Descriptif :

Diagnostic thermique et accessibilité
 Études de maîtrise d'œuvre
 AMO maîtrise d'ouvrage (choix des entreprises, suivi de chantier, réception)
 Travaux d'amélioration énergétique et d'accessibilité
 Pose de panneaux photovoltaïques en toiture et/ou en façade (brise soleil)

Maître d'ouvrage : Commune de Le Boulou

Coût estimatif :
 2 400 000 €HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 Travaux | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 Travaux - Livraison | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

État
 Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
 Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
 ADEME
 SYDEEL66

Partenariat financier :

État
 Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
 Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
 Communauté de communes du Vallespir

Projet 3.1.3 : Améliorer la performance du parc d'éclairage Public de la commune

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
 S'adapter à l'urgence climatique,
 Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

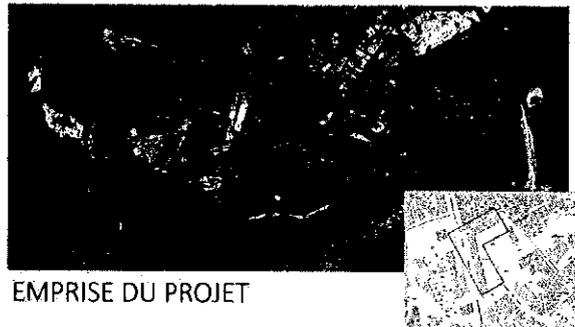
Descriptif :

Diagnostic du Parc et prescription
 Travaux d'amélioration nécessaire pour atteindre 100% LED

Maître d'ouvrage : Commune de Le Boulou
 La Communauté de Communes du Vallespir est intervenue sur son champ de compétence, soit : ZAE, Distriport et route d'intérêt communautaire

Coût estimatif :
 200 000x €HT

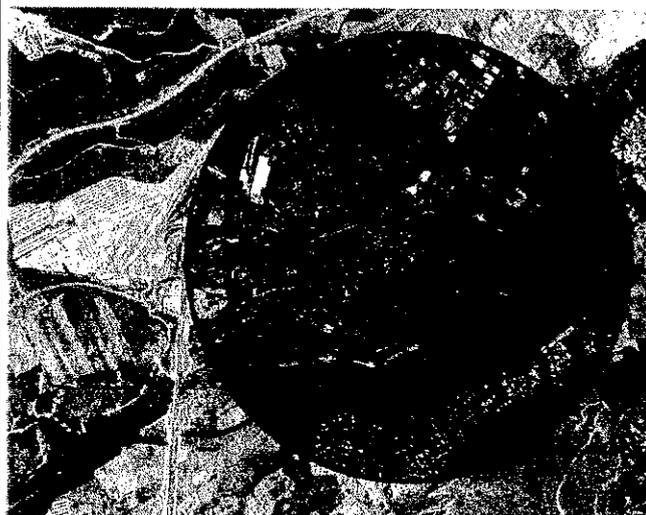
Calendrier prévisionnel :



EMPRISE DU PROJET



Radiateur fonte – convecteur électrique d'appoint



Localisation du projet

- 2022 2025
 2023 2026
 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

État
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
ADEME
SYDEEL66
FNCCR

Partenariat financier :

État
Banque des Territoires
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
SYDEEL66

Projet 3.1.4 Développer les couvertures photovoltaïques sur les espaces publics

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
S'adapter à l'urgence climatique,
Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
Préserver et développer des emplois de qualité,

Descriptif :

AMO maîtrise d'ouvrage (choix des entreprises, suivi de chantier, réception) Réaliser une cartographie du potentiel des sites municipaux qui pourraient accueillir du photovoltaïque (parking principalement)
S'assurer de la compatibilité avec le PLU
Construction des structures
Pose de panneaux photovoltaïques en toiture

Maître d'ouvrage : Commune de Le Boulou

Coût estimatif :
non estimé

Calendrier prévisionnel :

- 2022 2025
 2023 2026
 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

État
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
ADEME
SYDEEL66

Partenariat financier :

État (ADEME, etc)
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales

Projet 3.1.5 Développer les couvertures photovoltaïques sur les espaces privés**Référentiel territorial du Pacte Vert**

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
S'adapter à l'urgence climatique,
Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
Préserver et développer des emplois de qualité,

Descriptif

S'appuyer sur le potentiel du territoire à partir de la cartographie du cadastre solaire. Informer tous les publics sur le potentiel solaire en toiture

Inciter les particuliers et les entreprises à la rénovation énergétique et au développement photovoltaïque :

- Contribuer à la mise en place d'une aide à la rénovation énergétique à l'échelle intercommunale
- Inciter au développement photovoltaïque dans la ZAE d'En Cavallès (toitures et parkings).

Maître d'ouvrage : Commune de Le Boulou,
Communauté de communes du Vallespir

Coût estimatif :
non estimé

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

État
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
ADEME
SYDEEL66
CAT'ENR

Partenariat financier :

État
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
ADEME
SYDEEL66

- *Réalisation des travaux d'améliorations énergétiques et de mise en accessibilité des bâtiments communaux*
- *Part de la production d'énergie produite sur la commune*

Objectifs stratégiques

- Renforcer la nature en ville et désartificialiser les sols

La carte de planification stratégique

Projet 3.3.1 : Désartificialiser et planter la ville

Référentiel territorial du Pacte Vert :

S'adapter à l'urgence climatique,
 Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
 Préserver et développer des emplois de qualité,
 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Descriptif :

Il s'agit ici d'œuvrer à s'adapter au changement climatique en plantant des 400 arbres durant toute la période du mandat. L'objectif est atteint à 50%.

Pour les futurs aménagements, cela passera par la réalisation d'une cartographie pour identifier les secteurs les plus pertinents (impact significatif en matière d'amplification de la fraîcheur...)

Ce travail de localisation est à coupler aux prescriptions du futur schéma d'aménagement pour identifier les projets de requalification d'espace public désartificialisé et ombragé...

Enfin, une rationalisation de l'action est à prendre en compte au regard de la multiplication des arrêts sécheresses.

Les actions opérationnelles peuvent être décrite ainsi :
 Création de fosses à arbre adaptée à l'essence, faisabilité et création d'arbre à pluie et plantation d'arbres d'essences caduques (ombrage estival/ensoleillement hivernal)

Maître d'ouvrage : Commune de Le Boulou principalement, selon secteur Communauté de Communes du Vallespir dans le respect de ses compétences

Coût estimatif :
 2 000 €HT à 3 000 €HT par arbre

Calendrier prévisionnel : 200 arbres ont déjà été planté.

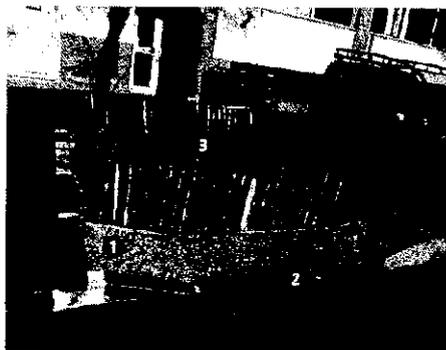
| | |
|--------|------------------------------------|
| X 2022 | X 2025 |
| X 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| X 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :



Localisation du projet

Exemples d'arbre à pluie - Lyon



Les arbres de pluie participent à :



La réduction du ruissellement et de la surcharge des réseaux d'assainissement



La recharge de la nappe phréatique



Le développement des îlots de fraîcheur



L'augmentation de la biodiversité urbaine



L'amélioration du cadre de vie



Projet 3.2.3 : Projet expérimental de création d'une pépinière communale (avec des essences adaptées aux territoires et moins gourmandes en eau)

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- S'adapter à l'urgence climatique,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Préserver et développer des emplois de qualité,

Descriptif :

La commune met en place un travail de gestion différencié de ses espaces verts, elle minimise l'usage de l'arrosage en choisissant des plantes adaptées. Lors d'opération d'aménagement nécessitant le déplacement d'individus arbres ou arbustes, la commune souhaite pouvoir proposer un espace dédié à une mise au repos des arbres pour grandir (hors d'achat de jeunes plants) aussi en vielle le temps des travaux par exemple.

Avoir l'inventaire des plantes les plus propices à ce changement (nécessitant le moins d'eau, supportant des périodes de sécheresse extrême) (non envahissante et exotique (inventaire du CNBM)

Terrassement

Equipement nécessaire (serre, assurer l'irrigation des plus jeunes plants)

Une distinction des plants au regard des usages peut également être envisager :

Aménagement, talus, noue, grimpant (végétalisation)

Maître d'ouvrage : Commune de Le Boulou

Coût estimatif : Non estimé

Calendrier prévisionnel :

- 2022 2025
- 2023 2026
- 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

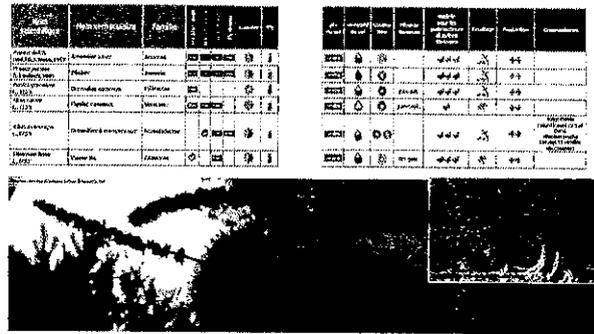
Partenariat technique :

- Communauté de Communes du Vallespir
- Etat
- Région (agence régionale de la biodiversité)
- Département (notamment pépinière départementale)
- CAUE66
- Conservatoire National de Botanique Méditerranéen

Partenariat financier :

- Communauté de Communes du Vallespir
- Etat
- Région
- Département

Exemple : guide « planton local en occitanie »



Projet 3.2.4 : Améliorer la lutte et la prévention contre les incendies

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- S'adapter à l'urgence climatique,
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- Préserver et développer des emplois de qualité,

Descriptif :

À la suite des recommandations inscrit au PPRIF des Chartreuses, la commune souhaite réaliser les travaux d'équipement de piste DFCI dans le lotissement Les Chartreuses (zones à fort enjeux)

AMO

Travaux de connexion entre les deux pistes. Ces actions visent à préserver et développer nos ressources forestières

Maître d'ouvrage : Commune de Le Boulou

Coût estimatif : 28 000 €€

Calendrier prévisionnel :

- 2022 étude 2025
- 2023 travaux 2026
- 2024 2027-2028

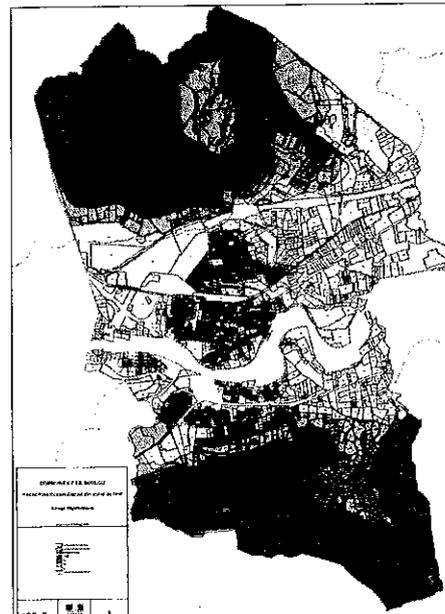
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

- Etat
- Département / SDISS
- Syndicat de gestion du massif des Albères
- Conseil Régional /Europe

Partenariat financier :

- Etat
- Conseil Régional /Europe



- *Suivi du nombre d'arbres plantés sur la commune*
- *Surface aménagée*
- *Amélioration du cadre de vie : sensibilité des usagers, observation des insectes pollinisateurs, populations de passereaux, etc.*

Axe 3

UN TERRITOIRE RESILIENT

Contexte

La situation de sécheresse est d'une intensité sans précédent dans l'histoire récente du département. Les Pyrénées-Orientales sont le seul département à ne pas avoir levé les mesures de restriction sur l'usage de l'eau depuis le printemps 2022 et ces restrictions ont récemment été renforcées compte tenu de la situation. Dans ce contexte, et afin d'éviter de nouvelles restrictions d'accès à l'eau qui pourraient entraîner des conséquences dramatiques, il est indispensable d'accentuer les économies d'eau par un effort collectif de l'ensemble des usagers : particuliers, entreprises, collectivités locales. Notre commune, consciente de ces enjeux et de l'urgence de la situation, s'engage dans cet effort collectif.

Consciente des enjeux environnementaux et climatiques, la commune s'engage dans une démarche d'action inédite et exemplaire dans l'histoire de la commune.

Le récit hydrographique et hydrologique de la commune lui confère une notoriété significative. En effet, reconnue station classée tourisme et ville thermale, la commune se doit de donner et montrer l'exemple en matière de gestion de la ressource.

Investit dans un plan d'économie d'eau à court, moyen et long terme, la commune a un certain nombre d'actions en cours ou à mettre en place.

Les actions de la commune sont de plusieurs ordres :

- Mise en œuvre des prescriptions des schémas directeurs du pluvial, assainissement et potable
- Limiter les eaux parasites en déconnectant le pluvial : action de désimperméabilisation, cours d'écoles, espaces publics et futurs aménagements urbains...
- Réutilisation des eaux grises des équipements publics ou encore récupérer l'eau de vidange de la piscine communale (bâche souple)
- Récupération des eaux de pluies des bâtiments publics : exemple Achat de bâches souples pour le centre technique municipal et récupérateur d'eau
- Installation de kit d'économie d'eau dans l'ensemble des bâtiments communaux : écoles, mairie, salles associatives, etc... (60 bâtiments)
- Réutilisation des eaux traitées de la STEP : (étude de faisabilité réalisée. En attente des autorisations ARS pour réaliser les travaux)
- Etude de sécurisation d'alimentation en eau potable de la commune : interconnexion avec communes voisines
- Etude et expérimentation en faveur de l'irrigation des zones agricoles
- Action de sensibilisation, démarche collaborative sur les bonnes pratiques, réaliser des actions de sensibilisations et de pédagogie pour les actions jugées « impopulaires » (fermeture piscine communale ou des douches dans les équipements sportifs...)
- Enfin en matière d'aménagement des espaces verts, la commune est d'ores et déjà dotée d'un plan de gestion différencié, l'usage d'essence indigène, méditerranéenne peu gourmande en eau est mis en place. Les élus et les services se projettent sur un projet de pépinière communale mais aussi de développer le jardinage urbain dans les rues ...

Objectifs stratégiques

- Anticiper les effets du changement climatique en matière d'accès à l'eau

Principaux projets/opérations et actions

Projet 3.3.1 : Soutenir des usages plus sobres en eau

Référentiel territorial du Pacte Vert :

S'adapter à l'urgence climatique,
Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
Préserver et développer des emplois de qualité,
Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Descriptif :

Identifier le potentiel des équipements publics de la ville pour installer des bâches souples de récupération des eaux de pluies (CTM) ou lors de la vidange de la piscine municipale
Aménager un système de récupération des eaux de traitements de la station d'épuration de la ville
Installation de Kit d'économie d'eau sur l'ensemble des bâtiments et espaces publics (mousseurs, récupérateurs d'eau de pluie...)

Maître d'ouvrage : Commune de Le Boulou

Coût estimatif :
non estimé

Calendrier prévisionnel :

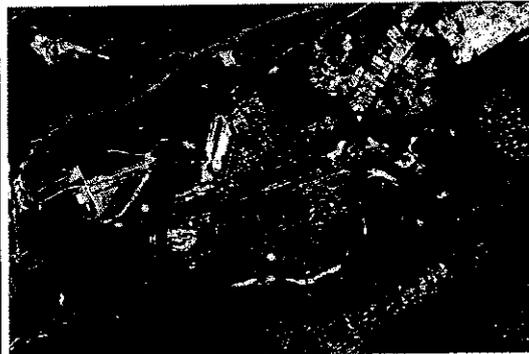
- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenariat technique :

Europe
Etat
Région
Département
Agence Régionale de la Santé
Agence de L'Eau RMC
SMIGATA
Communauté de Communes du Vallespir

Partenariat financier :

Europe
Etat
Région
Département
Agence de L'Eau RMC
SMIGATA
Communauté de Communes du Vallespir



STEP de la commune Le Boulou

Projet 3.3.2 Action collective afin de sécuriser les productions agricoles et concilier développement économie de l'agriculture et gestion durable de la ressource

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
S'adapter à l'urgence climatique,
Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
Préserver et développer des emplois de qualité,
Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Descriptif :

Identifier le potentiel d'interconnexion avec les communes voisines pour s'assurer d'une continuité de l'alimentation en eau pour l'usage agricole
Estimer les travaux
Assurer la faisabilité réglementaire, fiscale de l'opération
Réalisation des travaux

Maître d'ouvrage possible : Commune de Le Boulou, syndicat du canal de l'Albères

Coût estimatif :

En cours

Calendrier prévisionnel :

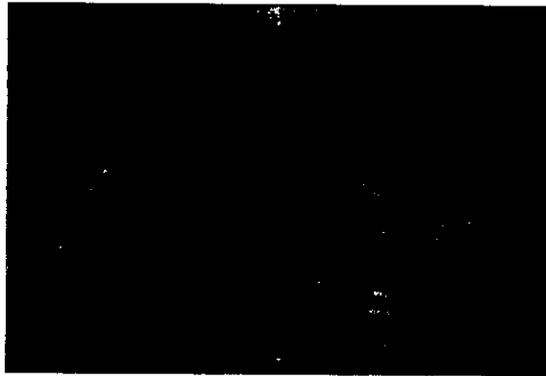
- | | |
|--|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenariat technique :

Europe
Etat
Région
Département
Agence Régionale de la Santé
Agence de L'Eau RMC
SMIGATA
Communauté de Communes du Vallespir
Communes voisines
ASA
Syndicat de Gestion du Canal
Chambre d'Agriculture

Partenariat financier :

Europe
Etat
Région
Département
Agence de L'Eau RMC
Communauté de Communes du Vallespir



Canal d'irrigation de l'Albères

Projet 3.3.3 Sécuriser l'alimentation en eau potable de la ville

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
S'adapter à l'urgence climatique,
Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
Préserver et développer des emplois de qualité,
Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Descriptif :

Travaux d'interconnexion via un maillage sécurisé d'apport en eau potable :
-Identifier le potentiel d'interconnexion avec les communes voisines pour s'assurer d'une continuité de
-Estimer les travaux
-Assurer la faisabilité réglementaire, fiscale de l'opération
-Réalisation des travaux

Maître d'ouvrage possible : Commune de Le Boulou, Communes limitrophes

Coût estimatif :
En cours

Calendrier prévisionnel :

2022 2025
 2023 2026
 2024 2027-2028

Partenariat technique :

Europe
Etat
Département
Agence Régionale de la Santé
Agence de L'Eau RMC
SMIGATA
Communauté de Communes du Vallespir
Communes voisines
Exploitant / Gestionnaires des Réseau AEP

Partenariat financier :

Europe
Etat
Département
Agence de L'Eau RMC
Communauté de Communes du Vallespir

- *Suivi de la consommation en eau de la commune*
- *Taux de rendement*

Axe 4

SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS ET AGIR EN FAVEUR DES MOBILITÉS DOUCES ET DÉCARBONÉES

Contexte

La commune porte une forte politique de développement durable. En ce sens, elle souhaite s'investir significativement dans le développement des mobilités douces et alternatives à la voiture sur l'ensemble du territoire. Elle fait face, actuellement, à un déficit d'aménagement en faveur des cyclistes, la voie verte qui traverse le quartier de *Lo Naret* en rive droite du Tech et l'aménagement de la ZAE au Pescadou sont à ce jour les principaux aménagements pour traverser la commune.

Une réflexion globale sur les modes et l'organisation des déplacements devient indispensable afin d'établir une feuille de route à long terme pour l'édification d'un réseau doux et cyclable complet, sécurisé et continu pour relier l'ensemble des quartiers, reconnecter les deux rives du Tech qui accueillent chacun 50% de la population, mettre en réseau lieux de vie, lieux d'activités et de commerces et équipements (écoles, mairie, espaces culturels, pôle sportif...). Cette réflexion doit donc conduire à repenser le partage de l'espace public, de la voirie et reconsidérer la place de la voiture en ville.

L'attractivité du territoire dépend de son maillage viaire. Les solutions de transports alternatif au tout voiture doit également être pris en considération pour se déplacer au-delà des limites communales. Un travail avec les structures organisatrice de transports et les impacts de la loi Climat et Résilience font partie des enjeux sur le long terme (impact de la ZFE pour les habitants du Boulou travaillant à Perpignan par exemple...)

Objectifs stratégiques

- Établir une feuille de route à long terme pour l'aménagement et l'organisation des mobilités douces et collectives, alternatives au tout voiture.

Projet 4.1.1 : Mener les études pour l'élaboration d'un nouveau schéma des circulations et d'un plan vélo sur l'ensemble du territoire (en lien direct avec l'Axe 2 – Schéma d'Aménagement Urbain)

Référentiel territorial du Pacte Vert :

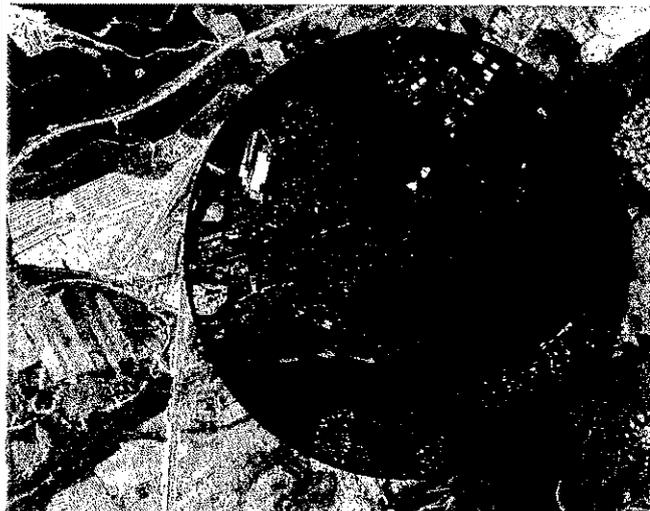
Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
S'adapter à l'urgence climatique,
Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
Préserver et développer des emplois de qualité,
Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Descriptif :

Élaboration d'un document cadre de référence pour l'organisation des mobilités douce

- Schéma de circulation des véhicules,
- Plan vélo,
- Schéma d'organisation du stationnement...
- S'appuyer sur les guides conseil pour une voirie cyclable

Maître d'ouvrage : Commune de Le Boulou



Localisation du projet

Coût estimatif :

30 000 €HT

Calendrier prévisionnel : Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.

- 2022 2025
 2023 2026
 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Pays Pyrénées-Méditerranée
 Communauté de Communes du Vallespir
 Département
 ADEME
 Cerema

Partenariat financier :

Europe
 Banque des Territoires
 Etat
 Région (à prioriser avec le point 2.2.1)
 Département
 Communauté de Communes du Vallespir

Projet 4.1.2 : Élaborer de nouveaux circuits de transport en commun communaux et intercommunaux

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
 S'adapter à l'urgence climatique,
 Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
 Préserver et développer des emplois de qualité,
 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Descriptif :

Étude et mise en place de nouveaux itinéraires pour la navette communale permettant de relier les quartiers entre eux ainsi que les principaux équipements.
 Communication sur le dispositif de navette et de sa gratuité.

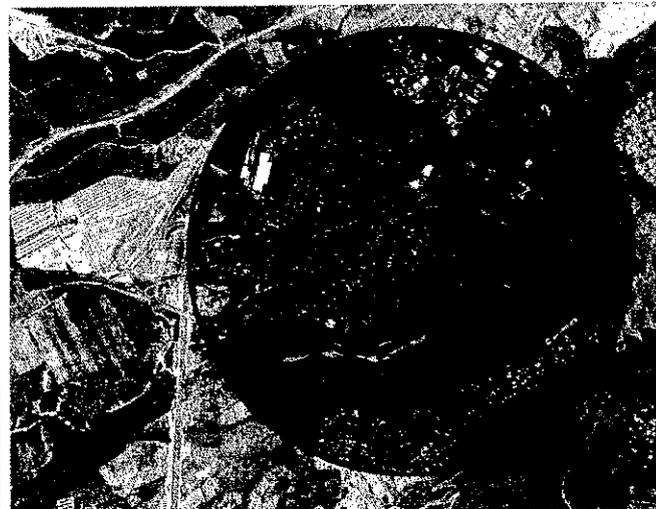
Maître d'ouvrage : Commune de Le Boulou

Coût estimatif :

5 000 €HT

Calendrier prévisionnel : Cocher l'année concernée par l'action. Une action peut durer plusieurs années. Préciser par exemple 2022 : étude pré-opérationnelle / 2023 : démarrage des travaux, ou tranche, etc.

- 2022 2025



Localisation du projet



- 2023 2026
 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Pays Pyrénées-Méditerranée
Communauté de Communes du Vallespir
Structure organisatrice de transport

Partenariat financier :

Pays Pyrénées-Méditerranée
Communauté de Communes du Vallespir

- *Réalisation des études d'organisation des déplacements dans la commune*
- *Mise en place d'un pédibus pour les écoles*

Axe 4

SÉCURISER LES DÉPLACEMENTS ET AGIR EN FAVEUR DES MOBILITÉS DOUCES ET DÉCARBONÉES

Contexte

Le secteur des transports est le plus consommateur d'énergie (42% de l'énergie est consommée pour les transports) et le plus émetteur de gaz à effet de serre (71% des émissions) du territoire du Vallespir. Fort d'une véloroute voie verte, le Vallespir s'est engagé dès 2013 dans la réalisation d'un Schéma de Mobilités Durables visant à développer une nouvelle forme de tourisme et favoriser le recours à des modes de déplacements alternatifs à la voiture pour les habitants. Ce schéma repose sur 2 axes structurants :

- Développer les aménagements en faveur de la mobilité douce
- Accompagner le changement de comportement vis-à-vis des déplacements

Dans ce contexte, le recours aux mobilités douces, c'est-à-dire non motorisées, est un levier important de ce SMD. La commune du Boulou porte une forte ambition et volonté de développement des mobilités douces sur son territoire, et en lien avec les projets communautaires et intercommunautaires du Pays Pyrénées-Méditerranée et du Département des Pyrénées-Orientales notamment. La politique volontariste d'incitation et de développement des mobilités douces se traduit par des projets ambitieux permettant un accès renforcé, sécurisé et égalitaire à l'ensemble du territoire communal. La commune souhaite renforcer les connexions entre le centre-ville (rive gauche, 50% de la population) et Lo Naret (rive droite, 50% de la population). Il s'agit également pour la commune de permettre un meilleur accès aux espaces naturels et chemins de randonnée des Albères et des Aspres depuis les zones urbaines et les voies vertes.

Objectifs stratégiques

- Renforcer les connexions en mobilités douces entre les deux rives du Tech
- Permettre la continuité des cheminements doux à l'échelle communale, communautaire et intercommunautaire
- Favoriser le tourisme durable par l'aménagement de voies vertes d'intérêt touristique et de loisirs

Projet 4.3.1 : Finaliser la voie verte du Pays Pyrénées-Méditerranée (également véloroute européenne V8) - Aménagements cyclables et continuité des itinéraires structurants existants et en projet

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
S'adapter à l'urgence climatique,
Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
Préserver et développer des emplois de qualité,
Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Descriptif :

Acquisitions foncières

Études et travaux d'aménagement des portions manquantes de la voie verte :

Maître d'ouvrage Département des Pyrénées Orientales, Communauté de Communes du Vallespir, Commune Le Boulou

Calendrier prévisionnel : Action réalisée

- | | |
|--|------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Europe

État

Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Pays Pyrénées-Méditerranée

Communautés de Communes du Vallespir

Communauté de Communes des Albères, de la

Côte Vermeille et de l'Illobérus

Commune de Montesquieu-des-Albères

Partenariat financier :

Europe

État

Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

Pays Pyrénées-Méditerranée

Communautés de Communes du Vallespir

Communauté de Communes des Albères, de la

Côte Vermeille et de l'Illobérus

Commune de Montesquieu-des-Albères



Localisation du projet

Exemple d'aménagement de voie cyclable (guide Céréma)





Projet 4.3.2 : Aménagement de voie verte et connexion extra communal

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
S'adapter à l'urgence climatique,
Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
Préserver et développer des emplois de qualité,
Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Descriptif :

Acquisitions foncières
Études et travaux d'aménagement de voie verte en matériau perméable comprenant des franchissements si nécessaire
Le Département réalise actuellement l'aménagement d'un itinéraire entre Thuir et Le Boulou, en partenariat avec la CC des Aspres et la CC du Vallespir. A ce jour, le projet n'est pas encore finalisé à l'arrivée de la commune du Boulou.

Maître d'ouvrage : Département des Pyrénées Orientales, Commune de Le Boulou

Coût estimatif : non estimé

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

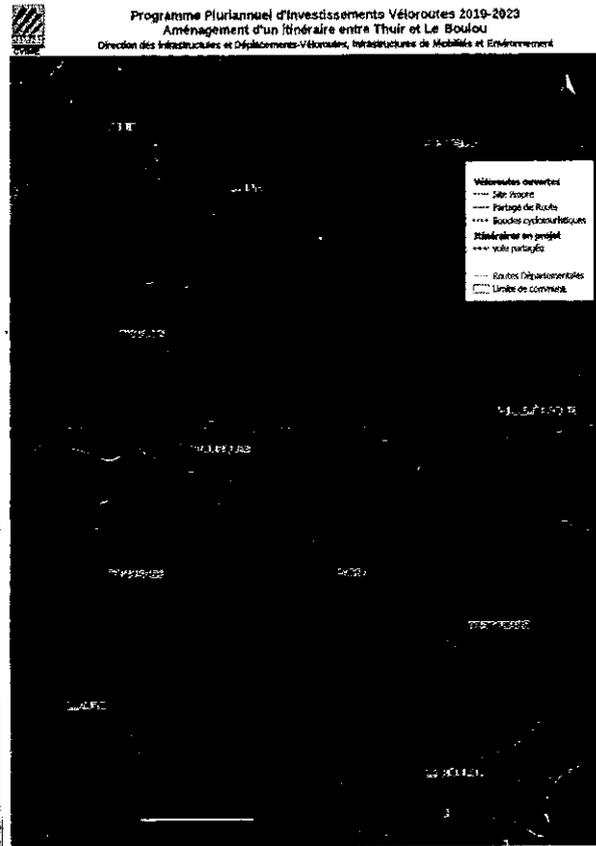
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

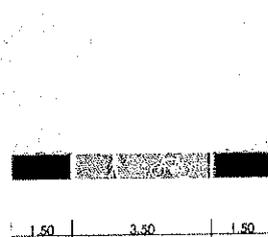
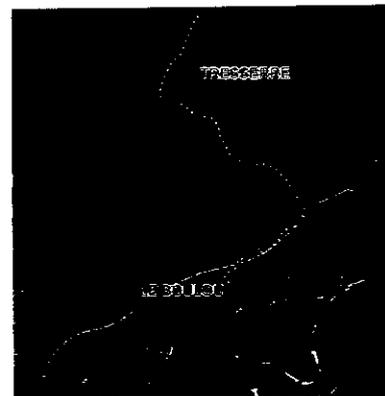
Europe
État
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
Pays Pyrénées-Méditerranée
Communautés de Communes du Vallespir
Communauté de Communes des Aspres
Communes de Tresserre et Passa
CD66

Partenariat financier :

Europe
État
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée (dispositif Tourisme en cours de révision)
Pays Pyrénées-Méditerranée
Communautés de Communes du Vallespir
Communauté de Communes des Aspres
Communes de Tresserre et Passa



Localisation Projet du Département 66



Profil type de la voie verte

- Réalisation des franchissements des cours d'eau et voies à grande circulation
- Réalisation des voies vertes

| | |
|---|--|
| Axe 5 | Fiche action 5.1 |
| RENFORCER LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES | MAINTENIR ET DÉVELOPPER L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE DU CENTRE-VILLE |
| | |
| Contexte | |
| <p>Au Boulou, et c'est une particularité, l'économie est partout dans la ville. Ce n'est pas lié à une désorganisation urbaine, mais plutôt à des spécificités très particulières.</p> <p>D'une part, on observe dans la commune des localisations très « classiques » : des activités de petits commerces et services en centre-ville, et une zone artisanale et commerciale en périphérie. D'autre part, 2 fortes spécificités économiques sont présentes dans la commune :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le caractère logistique, avec la zone du Distriport et de l'autoport en entrée de ville ; • le caractère touristique, avec la présence du casino et des thermes au sud de la ville, ainsi qu'avec une offre hôtelière existante et en projet sur plusieurs points de la commune. <p>Dans cette configuration, le centre-ville capte environ 20 à 25% des activités économiques en son sein. Il ne faudrait pas que cette part chute au risque de déséquilibrer la fonction de « centre » du cœur de ville.</p> <p>Sur la partie commerciale, une étude a été menée par la Communauté de Communes du Vallespir en 2018. Le travail du service Développement économique de la CCV et le label Petites Villes de Demain sont autant d'atouts que la commune peut mobiliser pour redynamiser son centre-ville.</p> <p>En effet, la commune n'exclut pas de mettre en place un périmètre de sauvegarde du commerce qui permettrait de mobiliser les outils de l'ORT (Droit de préemption commercial et Délégation du droit de préemption par exemple).</p> <p>Notons que le diagnostic commercial réalisé en 2018 a été en partie actualisé lors de la réalisation de la stratégie PVD et BCO, et que les résultats sont plutôt positifs : sur les artères principales, la vacance s'est résorbée. Deux espaces restent inquiétants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la rue Arago, sur laquelle la commune avait enclenché une dynamique touristique, mais qui a subi de plein fouet la crise 2020 ; • les rues Bousquet et de l'Évolution Sociale, qui sont un peu plus éloignées des rues principales, qui mixent commerces/services/habitat, et sur lesquelles la vacance gagne. <p>Enfin, le territoire du Vallespir et la commune du Boulou sont concernés par un manque de médecins généralistes. Le Contrat Local de Santé Vallespir – Haut Vallespir confirme la nécessité pour l'ensemble du bassin d'attirer de nouveaux médecins. La population vieillissante, l'accroissement de la population et l'augmentation de certaines pathologies à risque alerte les élus et la population. Les acteurs du médico social se sont organisés en CPTS. La présence de l'hôpital de jour (Ugecam) et de nombreux spécialistes confortent le rôle de Le Boulou en matière de pôle de centralité pour l'accès aux soins. Lors de la révision du présent contrat, une action spécifique est possible.</p> | |
| Objectifs stratégiques | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Résorber la vacance du mieux que possible, en n'hésitant pas à intervenir sur l'immobilier commercial par plusieurs moyens complémentaires : incitations, investissements publics • Conforter les parcours marchands par la mise en place d'une signalétique et le renforcement de l'animation économique • Diversifier l'offre, en la spécifiant, autour du commerce éphémère | |
| Descriptif des projets/opérations envisagés | |

Projet 5.1.1 : Agir sur les friches commerciales et faciliter leur réappropriation par des activités économiques

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
Préserver et développer des emplois de qualité,
Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Descriptif :

Cette action consiste à racheter un local commercial, en friche, avec pas de portes, à le réaménager et le remettre sur le marché (en location ou à la vente). À ce stade, un local a été acquis par la Communauté de Communes, la sélection du commerce est achevée.
Il est à l'étude de la reproduire dans les communes de la CCV

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Vallespir

Coût estimatif : 96 000€ (acquisition : 76 000€ + travaux : 20 000€)

Calendrier prévisionnel :

- 2022 2025
 2023 2026
 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Commune de Le Boulou
Chambre de Commerces et d'Industrie des Pyrénées-Orientales
Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Orientales

Partenariat financier :

aucun

Projet 5.1.2 : Aider au maintien des commerces

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
Préserver et développer des emplois de qualité,
Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Descriptif :

En lien avec le schéma d'aménagement urbain durable, et l'Opération de Revitalisation de territoire, une réflexion sur la faisabilité de mettre en place un Périmètre de Sauvegarde du Commerce et de l'Artisanat est à l'étude. Le soutien à la modernisation des commerces de proximités consistera à mettre en relation les commerçants et artisans avec les acteurs du développement économique (chambre inter consulaire, région, CCV,...)

Coût estimatif : non estimé

Calendrier prévisionnel :

- 2022 **X 2025**
 2023 2026
X 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :**Partenariat technique :**

Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
Pays Pyrénées-Méditerranée
Communauté de Communes du Vallespir
Chambre de Commerces et d'Industrie des Pyrénées-Orientales
Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Orientales
Communes de Céret et Le Boulou

Partenariat financier :

Europe, Région, Communauté de Communes du Vallespir

Projet 5.1.3 : Moderniser et harmoniser la signalétique**Référentiel territorial du Pacte Vert :**

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
Préserver et développer des emplois de qualité,
Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Descriptif :

Faciliter la lisibilité et la visibilité des linéaires commerciaux, à des points stratégiques tels que les entrées de centre-ville (de part et d'autre de l'avenue Générale de Gaulle), la Rambla, la place de la Victoire et la rue Arago.

L'action repose sur :

- La réalisation d'un état des lieux de l'existant
- L'identification des points d'implantation pertinents, selon les sens de circulation ou les parkings
- La création d'une signalétique répondant à une charte graphique



- La rénovation des signalétiques préalables et l'installation des compléments

Cette action est à coupler avec le Schéma d'Aménagement Urbain. Une distinction entre la signalétique des services publics et des activités économique sera prise en compte. Une cohérence graphique sera recherchée.

Maître d'ouvrage : -Communauté de Communes du Vallespir / Commune Le Boulou (selon compétence)

Coût estimatif :

21 000 €HT

- Étude préalable : 7 000 €HT
- Achats des éléments d'implantation (totems et panneaux) : 15 000 €HT

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input checked="" type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input checked="" type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Communauté de communes du Vallespir
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée (dispositif Tourisme en cours de révision)
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Pays Pyrénées-Méditerranée
Chambre de Commerces et d'Industrie des Pyrénées-Orientales
Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Partenariat financier :

Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Communauté de communes du Vallespir

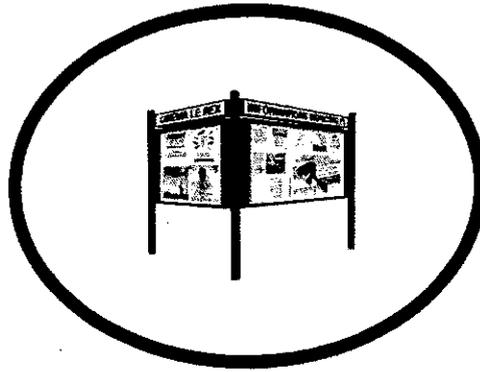
Projet 5.1.4 : Impulser de nouvelles dynamiques d'animation économique, en partenariat renforcé avec les activités de cœur de ville

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
Préserver et développer des emplois de qualité,
Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

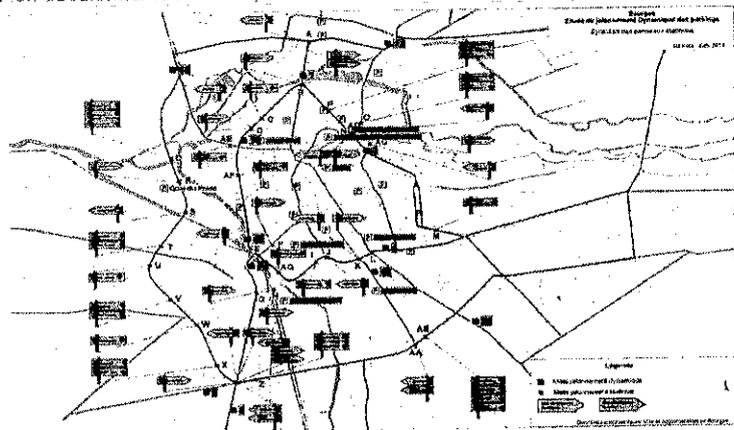
Descriptif :

Amener les commerçants à initier une dynamique collective à l'échelle intercommunale. Cette dynamique pourrait leur permettre de :



Exemple de signalétique piétonne

Plan de Jalonnement - exemple



- Mettre en place des actions événementielles commerciales
- Opérer des actions de formations/action pour amélioration des pratiques
- Mettre en place des dispositifs de fidélisations (chèques cadeaux, cartes...)

Une association existe dans la commune, mais n'est plus active. Il s'agit de la réactiver avec un accompagnement de la commune et de l'EPCI pour l'aider à se restructurer et à s'animer. En étroite relation avec les autres associations d'entreprises de la CCV. Par ailleurs, au regard de la diversité des activités présentes en centre-ville, une association « de commerçants » serait trop limitée. Un club d'entreprises à l'échelle communautaire serait un terme plus adéquat.

L'action à mener pour le moment consiste à initier la dynamique :

- Réunion des activités concernées
- Bâtir un plan d'actions collectif, avec les autres associations du territoire communautaire
- Définir les modalités de soutiens de la part de la commune et de la CCV envers le collectif (moyens, humains, matériel, financier, organisationnel...)

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Vallespir, commune de Le Boulou

Coût estimatif : non estimé

Calendrier prévisionnel :

- 2022 2025
 2023 2026
 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
 Communauté de Communes du Vallespir
 Chambre de Commerces et d'Industrie des Pyrénées-Orientales
 Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Orientales
 Office de Tourisme

Partenariat financier :

Communauté de Communes du Vallespir
 Commune Le Boulou

Projet 5.1.5 : Étudier le renforcement de l'offre par des activités de commerces éphémères

Référentiel territorial du Pacte Vert :

Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Préserver et développer des emplois de qualité,
 Agir pour le rééquilibrage territorial,
 l'attractivité et les mobilités durables

Descriptif :

5 cellules vacantes identifiées rue Arago et place du 8 mai 1945.

Sur la base de travaux d'aménagement et d'ameublement des locaux préalablement identifiés, un groupe de commerçants et artisans locaux repérés à Céret, Le Boulou et les alentours proches pourraient être constitués et accueillis, tour à tour, dans ces espaces tests et/ou vitrines.

En tant que véritables alternatives au commerce traditionnel, les boutiques éphémères se basent sur une présence limitée qui, dans le cas du Boulou, pourrait s'opérer sur la période estivale (de mai à septembre), et lors des fêtes de fin d'année.

Plusieurs cibles peuvent alors être prospectées :

- **L'artisanat d'art** : l'action pourrait s'appuyer sur la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Pyrénées-Orientales et son livret « Métiers d'Art en Occitanie » répertoriant par domaines d'intervention plusieurs artisans locaux
- **Les produits locaux** : l'intérêt pour les producteurs locaux serait de valoriser les produits du terroir (ex : maraîchage, huile d'olive, charcuterie, fromage...).
- **Les activités ludiques** : certaines associations proposant des loisirs (ex : jeux de société, lecture, ateliers DIY...) pourraient également prendre place en ces lieux car ils sont générateurs d'activités pour tous les âges et de flux.

L'action repose sur plusieurs étapes :

- AMO/ingénierie dédiée au lancement de l'action :
 - repérage des artisans-commerçants
 - repérage des propriétaires de locaux
 - prospection commerciale
- Travaux d'aménagement et équipement des cellules

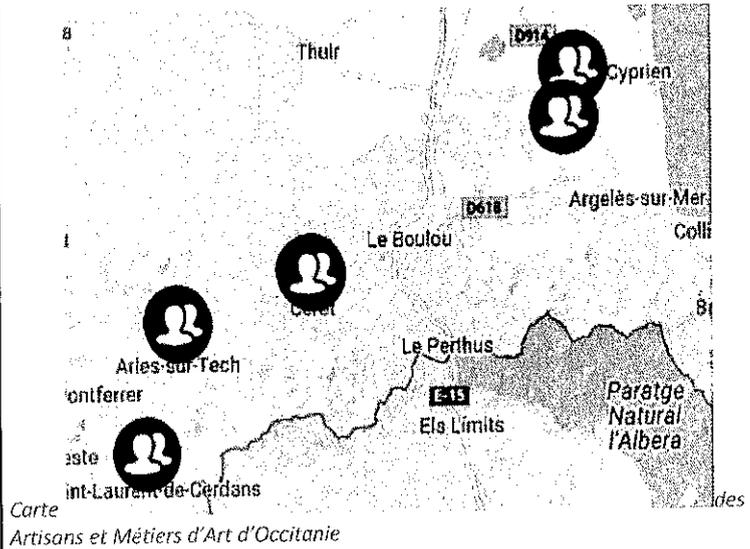
Maître d'ouvrage : Commune de Le Boulou par délégation (compétence communautaire) et/ou Communauté de Communes du Vallespir

Coût estimatif :

- AMO/ingénierie (8 à 10 jours) : 9 000 €HT
- Travaux et équipement (200€/m²) : 10 000 €HT par boutique
- Et/ou participation au paiement des loyers au démarrage

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |



Boutique éphémère – Collectif des Créateurs 43 – Saint-Didier en Velay



Boutique éphémère céramiques, peintures, photographie - Cahors

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Communauté de communes du Vallespir
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales
Pays Pyrénées-Méditerranée
Communautés de Communes du Vallespir
Chambre de Commerces et d'Industrie des
Pyrénées-Orientales
Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Partenariat financier :

Communauté de communes du Vallespir
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

- Taux de vacance commerciale
- Nombre de nouveaux commerces installés
- Nombre d'adhérents à l'association de commerçants

Annexe 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS 2022-2024

- Code signets à utiliser entre 2018 et 2021 : ☺ « en cours », ☑ « achevées », ✖ « supprimées »
- Pour la période 2022-2024 :
- Code signets à utiliser : ☺ phase « études » ; ☑ phase « réalisation »
- Indiquer les nouvelles actions en gras.

| PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS | | Contrat 1 ^{ère} génération | | Avenant - Contrat 2 ^{nde} génération | | Objectif territorial du Pacte Vert | |
|---|--|---|------|---|------|------------------------------------|--|
| | | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | | |
| AXE STRATEGIQUE 1 : ... | | RÉAFFIRMER LE STATUT DE CENTRALITÉ DU BOULOU À L'ÉCHELLE COMMUNAUTAIRE ET INTERCOMMUNAUTAIRE | | | | | |
| ACTION 1.2 Renforcer l'offre en équipements pour la population | <i>Projet 1.2.1 Créer une Maison pour tous</i> | | | | | | |
| | <i>Projet 1.2.2 Créer un pumptrack au complexe sportif des Echards</i> | | ☑ | | | | |
| AXE STRATEGIQUE 2 : ... | | VALORISER ET MAINTENIR L'ATTRACTIVITE DU CENTRE-VILLE ET LA QUALITE DES ENTREES DE VILLE | | | | | |
| ACTION 2.1 Maintenir l'attractivité résidentielle du centre-ville | <i>Projet 2.1.1 Améliorer la qualité des logements mis sur le marché via le développement du permis de louer</i> | | | | ☑ | | |
| | <i>Projet 2.1.2 Poursuivre l'OPAH intercommunale pour la rénovation des façades du centre-ville</i> | | ☑ | | | | |
| | <i>Projet 2.1.3 Mise en place du PIG départemental avec secteurs renforcés</i> | | | ☑ | | | |
| | <i>Projet 2.1.4 Opération d'amélioration et de professionnalisation de l'offre d'hébergement touristique</i> | | | | ☑ | | |
| ACTION 2.2 Repenser la ville et reconstruire la ville sur la ville | Projet 2.2.1 Repenser la place du commerce (étude 1) | | ☑ | | | | |
| | Projet 2.2.2 Requalifier la place du Balcon du Tech | | ☑ | | | | |
| | <i>Projet 2.2.1 Repenser l'Aménagement Urbain</i> | | | | | | |
| AXE STRATEGIQUE 3 : ... | | UN TERRITOIRE RESILIENT | | | | | |
| ACTION 3.1 Améliorer et optimiser la gestion de la ressource énergétique (consommation et production) | Projet 3.1.1 École maternelle Jacques Prévert | | ☑ | | | | |
| | Projet 3.1.2 : mise en accessibilité École primaire La Suberai | | | | ☑ | | |
| | Projet 3.2.2 : Projet de requalification urbaine pour créer un îlot de fraîcheur et de convivialité – future Place André Maratrat | | | | ☑ | | |
| | Projet 3.2.3 : Projet expérimental de création d'une pépinière communale | | | | ☑ | | |
| | Projet 3.2.4 : Améliorer la lutte et la prévention contre les incendies | | | | ☑ | | |

| | | | | | | | | | | |
|--|---|---|---|--|---|---|---|---|--|--|
| ACTION 3.3 Préserver et améliorer la gestion de la ressource en eau | Projet 3.3.1 : Soutenir des usages plus sobres en eau | | | | ⊕ | ⊕ | ⊕ | ⊕ | | |
| | Projet 3.3.2 Action collective afin de sécuriser les productions agricoles et concilier développement économie de l'agriculture et gestion durable de la ressource | | | | | | ⊕ | ⊕ | | |
| AXE STRATEGIQUE 4 : ... | | SECURISER LES DEPLACEMENTS ET AGIR EN FAVEUR DES MOBILITES DOUCES ET DECARBONEES | | | | | | | | |
| ACTION 4.1 Élaborer les études préalables à la réorganisation des déplacements communaux | Projet 4.1.1 Mener les études pour l'élaboration d'un nouveau schéma des circulations et d'un plan vélo sur l'ensemble du territoire (étude 2) | | | | ⊕ | | | | | |
| | Projet 4.1.2 Élaborer de nouveaux circuits de transport en commun communaux et intercommunaux | | | | ⊕ | | | | | |
| ACTION 4.3 Développer les infrastructures pour les mobilités douces | Projet 4.3.1 Finaliser la voie verte du Pays Pyrénées-Méditerranée rue de la Méditerranée (également véloroute européenne V8) | | ☑ | | | | | | | |
| | Projet 4.3.2 Aménager une voie verte du complexe sportif des Echards au Pla del Rei (site de la bataille de l'An II) -dispositif Tourisme en cours de révision | | | | ⊕ | | | | | |
| ACTION 4.4 Investir dans les mobilités decarbonnées | Projet 4.4.1 Acquérir une navette électrique pour la ligne de transport en commun communale (navette des Thermes) | | ☑ | | | | | | | |
| AXE STRATEGIQUE 5 : ... | | RENFORCER LES DYNAMIQUES ECONOMIQUES | | | | | | | | |
| ACTION 5.1 Maintenir et développer l'activité économique du territoire | Projet 5.1.1 Agir sur les friches commerciales et faciliter leur réappropriation par des activités économiques | | | | ☑ | | | | | |
| | Projet 5.1.2 Aider à la modernisation des commerces | | | | | | | ⊕ | | |
| | Projet 5.1.3 Moderniser et harmoniser la signalétique (dispositif Tourisme en cours de révision) | | | | | | | ⊕ | | |
| | Projet 5.1.5 Étudier le renforcement de l'offre par des activités de commerces éphémères | | | | | | | ⊕ | | |